



HAL
open science

Les effets de la modulation des aides directes dans le cadre d'Agenda 2000

Vincent Chatellier

► **To cite this version:**

Vincent Chatellier. Les effets de la modulation des aides directes dans le cadre d'Agenda 2000. 1999.
hal-02835760

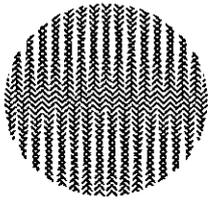
HAL Id: hal-02835760

<https://hal.inrae.fr/hal-02835760v1>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



INRA

Laboratoire d'Etudes
et de Recherches Economiques
LERECO - Nantes

**LES EFFETS DE LA MODULATION DES AIDES DIRECTES
DANS LE CADRE D'AGENDA 2000**

*Simulations des effets d'Agenda 2000 et du scénario de modulation des aides directes
(décidé par le ministre français de l'agriculture en juillet 1999) sur les exploitations agricoles françaises*

Vincent CHATELLIER

Octobre 1999



INRA

Programme de recherche sur le développement régional
Région Pays de la Loire - INRA DADP



Région des Pays de la Loire

AVANT-PROPOS

Cette étude sur la modulation des aides directes a été réalisée au Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques (LERECO) de l'INRA de Nantes dans la continuité des travaux conduits en collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire pour l'organisation d'un observatoire des systèmes d'exploitation. Elle a été rendue possible par le financement du programme sur le développement régional, soutenu par la Région Pays de la Loire et l'INRA DADP (Délégation Permanente, à l'Agriculture, au Développement et à la Prospective).

Le dispositif de modulation des aides directes décidé par le Ministre français de l'agriculture en juillet dernier pourrait prochainement faire l'objet de modifications. Dans une telle perspective, une étude complémentaire sera alors réalisée pour éclairer le débat en cours au sein des organisations professionnelles agricoles.

Les résultats de cette étude n'engagent que la responsabilité de son auteur.

Vincent CHATELLIER

INRA - LERECO

Rue de la Géraudière - BP 71627

44316 Nantes Cedex 03 - France

Tel : 02-40-67-51-72 - Fax : 02-40-67-50-74 - Email : Vchatel@nantes.inra.fr

LES EFFETS DE LA MODULATION DES AIDES DIRECTES DANS LE CADRE D'AGENDA 2000

Vincent CHATELLIER (INRA - Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques - Nantes)

Introduction

La Politique Agricole Commune, avec sa première réforme en mai 1992 et les prochaines modifications des Organisations Communes de Marchés (OCM céréales, viande bovine et lait) envisagées dans le cadre d'Agenda 2000, privilégie un changement progressif dans le mode de soutien à l'agriculture. Ces réformes successives, qui s'appuient sur une baisse des prix institutionnels compensée partiellement par une augmentation des paiements directs aux exploitations agricoles, posent la question de leur impact sur l'évolution du revenu des agriculteurs et celle de l'équité dans la répartition des soutiens publics.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne, réunis les 24 et 25 mars 1999 lors du conseil européen de Berlin, sont parvenus à un accord global sur l'Agenda 2000. Cet accord porte sur les perspectives budgétaires de l'Union européenne pour la période 2000-2006, la réforme des fonds structurels et une nouvelle réforme de la politique agricole commune (PAC). Cette réforme s'inscrit dans la logique des analyses économiques et des recommandations développées par les organismes internationaux (OCDE 1998) qui considèrent que le marché doit jouer un rôle accru dans l'orientation des productions agricoles et demandent une diminution des soutiens publics. Elle est également justifiée selon les experts de la Commission pour préparer les prochaines négociations multilatérales (réduction du soutien interne et découplage des aides directes) et adapter la PAC avant l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale (Commission européenne 1998).

Dans la continuité des travaux conduits par plusieurs équipes de recherche, ce document vise, d'une part, à analyser les effets différenciés de l'accord final Agenda 2000 (mars 1999) sur le revenu et les aides directes des exploitations agricoles françaises et, d'autre part, à tester la proposition de modulation formulée en juillet 1999 par le ministère français de l'agriculture, conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement horizontal.

1- Méthode de simulation d'Agenda 2000

L'évaluation des conséquences de l'accord de Berlin est réalisée sur la base des informations disponibles (variables techniques, structurelles, économiques et financières) dans le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de 1997, au moyen d'une typologie particulière permettant d'identifier cinq catégories d'exploitations. L'échantillon du RICA comporte 7 496 exploitations, représentant, une fois appliqués les coefficients individuels d'extrapolation (déterminés par calage avec l'Enquête Structure de 1997), 405 600 exploitations dites professionnelles¹. Ces exploitations couvrent 90% de la superficie agricole nationale, 95% de la production agricole, 99% des vaches laitières et 91% des vaches allaitantes.

¹ Une exploitation est considérée comme "professionnelle" dès lors qu'elle assure l'emploi d'au moins 0,75 Unité de Travail Annuelle (UTA) et que sa Marge Brute Standard (MBS) est supérieure à 8 Unités de Dimension Économique (1 UDE = 1 200 Euros).

1-1- Les hypothèses prises en compte

La date de déclenchement de la réforme de l'OCM lait étant fixée à la campagne 2005-2006, les simulations portent ici uniquement sur la réforme des OCM grandes cultures et viande bovine (soit à horizon 2004). Les simulations sont réalisées à structure constante avec cependant la prise en compte de deux hypothèses de gains de productivité technique, modestes par rapport aux tendances observées au cours des deux dernières décennies (Butault, 1999) : la première porte sur une hausse des rendements des céréales et des oléo-protéagineux de 0,5% par an pendant sept ans (de 1997 à 2004) soit +3,5% (sans charges culturelles supplémentaires) ; la seconde porte sur une réduction du montant des consommations intermédiaires de 0,3% par an pendant sept ans (soit +2%) pour un volume constant de production.

Aucune hypothèse n'est en revanche formulée en matière soit de modification des assolements et des productions consécutives aux nouvelles règles de la PAC, soit d'agrandissement. De ce fait, les résultats de ces simulations doivent être considérés avec prudence, comme le montrent les évolutions observées au cours des années passées. De 1992 à 1997, le nombre d'exploitations agricoles professionnelles représentées par le RICA a diminué de 23% (soit moins 120 900 exploitations), les exploitations ayant en moyenne nationale 64 hectares et 39 UGB herbivores en 1997 contre 48 hectares et 31 UGB herbivores cinq ans plus tôt. Une reconduction de ces rythmes de croissance de la productivité du travail et des surfaces (3 à 5% par an), même atténuée de moitié, aurait des répercussions fortes sur le revenu et le montant d'aides directes par exploitation.

** La simulation des baisses des prix d'intervention*

Les simulations présentées ici font l'hypothèse d'un report intégral de la baisse des prix d'intervention sur celle des prix de marché. Les variations de prix, appliquées au produit brut (=ventes + autoconsommations + variations de stocks - achats), sont de -15% en céréales (y compris le blé dur) et de -20% en viande bovine (Conseil européen 1999). La baisse du prix des céréales est, par ailleurs, supposée entraîner une réduction du prix des protéagineux de -7,5% et du coût en aliments concentrés achetés pour bovins de -5%.

** La jachère obligatoire est portée à 10%*

Le taux de jachère obligatoire représente, en 1997, 5% de la superficie de céréales et d'oléo-protéagineux (SCOP) dans les exploitations produisant plus de 92 tonnes de céréales sur la base d'un rendement de référence régional. Le programme de simulation prend en compte la hausse du taux de jachère qui est porté, au maximum, à 10% après Agenda 2000. Cette hausse n'est pas appliquée dans les exploitations ayant, du fait d'une proportion importante de gel volontaire, un taux de jachère initial déjà supérieur à 10%. Les superficies de jachères industrielles sont conservées au niveau antérieur, la jachère supplémentaire étant considérée comme de la jachère traditionnelle. Ce renforcement de la jachère entraîne une réduction des productions de céréales (y compris de blé dur), d'oléagineux et de protéagineux (au prorata des superficies observées en 1997), mais ne modifie pas les superficies de maïs fourrage jugées indispensables à l'équilibre fourrager de l'exploitation. Il conduit également à une réduction des charges culturelles (semences, engrais, phytosanitaires), de carburant et de travaux pour cultures (récolte).

** La variation des aides directes dans le secteur végétal*

Les aides sur les superficies de céréales (y compris le maïs fourrage et les céréales intracommunales mais exclusion faite du blé dur) sont revalorisées de 16,6% en passant de 54 à 63 Euros par tonne sur la base des rendements de référence actuels. La modification du plan de régionalisation des rendements de référence (passage d'un poids relatif du département dans le rendement de référence des deux tiers à la moitié) n'est pas prise en compte.

Pour s'orienter dans la voie d'un plus grand découplage des aides directes, l'accord final prévoit un alignement du montant des paiements compensatoires à l'hectare entre les cultures de céréales, d'oléagineux, de jachères et, dans une moindre mesure, de protéagineux. Il en résulte, en moyenne nationale, une baisse des aides directes de -18,1% pour les superficies d'oléagineux (de 77 Euros, montant effectivement versé pour les exploitations du RICA en 1997, à 63 Euros après Agenda 2000), de -11,5% pour les superficies de protéagineux (de 78,5 Euros, montant effectivement versé en 1997, à 69,5 Euros) et de -8,7% pour les superficies de jachères (de 69 à 63 Euros). La culture du blé dur est pénalisée par une baisse de prix (-15% comme pour les céréales) sans compensation supplémentaire.

** La revalorisation des aides directes dans le secteur de l'élevage bovin*

Dans le secteur de l'élevage, l'accord de Berlin prévoit la revalorisation des primes aux vaches allaitantes et aux bovins mâles, la revalorisation du complément extensif avec la modification des règles de calcul de chargement, l'octroi de primes à l'abattage des gros bovins et des veaux et une enveloppe financière dite « fonds de flexibilité » (93,4 millions d'euros en France) que les Etats membres ont la responsabilité de répartir.

La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) est revalorisée de 55 Euros (elle passe de 145 Euros par vache allaitante primable en 1997 à 200 Euros après Agenda 2000). Le complément national pour les vaches allaitantes est maintenu à son niveau 1997 (30 Euros pour les quarante premières vaches allaitantes et 6 Euros pour les suivantes). La possibilité d'une hausse de ce dernier jusqu'à 50 Euros n'a pas été prise en compte pour le moment, même si le cadre juridique européen offre désormais cette possibilité aux Etats membres. Le seuil de 120 000 kg de lait à partir duquel les exploitations ne peuvent plus prétendre aux primes vaches allaitantes est théoriquement supprimé, mais cette mesure n'a pas été prise en compte dans les simulations. Les faibles disponibilités de la réserve nationale de droits à primes conduisent à considérer que ces élevages ne pourront pas, à court terme, bénéficier de cette modification de réglementation.

La prime spéciale aux bovins mâles (PSBM) est revalorisée de 75 Euros pour les taurillons primés une seule fois à l'âge de 9 mois (de 135 à 210 Euros) et de 41 Euros pour les bœufs primés à deux reprises à l'âge de 9 mois et 21 mois (de 109 à 150 Euros).

La méthode de calcul du chargement utilisée pour octroyer le complément extensif est durcie par rapport à 1997. L'ensemble des animaux présents, y compris les génisses et les vaches allaitantes non primées, est désormais pris en considération et non plus seulement les animaux primés. En 1997, le complément extensif est de 52 Euros par animal éligible dans les exploitations ayant un chargement inférieur à une UGB PAC par hectare de surface fourragère (hors maïs fourrage) et de 36 Euros dans les exploitations ayant un chargement compris entre 1 et 1,4. Après Agenda 2000, le complément extensif est de 80 Euros par tête dans les exploitations ayant un chargement inférieur à 1,4 et de 40 Euros lorsque le chargement est compris entre 1,4 et 1,8.

Une prime à l'abattage est instaurée pour un montant de 80 Euros pour les taureaux, les bœufs, les vaches allaitantes, les vaches laitières et les génisses (à partir de neuf mois pour toutes ces catégories d'animaux) et de 50 Euros pour les veaux (de plus de 1 mois et de moins de 7 mois et d'un poids de carcasse inférieur à 160 kg).

Les modalités nationales de répartition des fonds de flexibilité n'étant pas encore connues, il est proposé ici d'affecter ces crédits en complément à la prime à l'abattage (soit une revalorisation de 24 Euros par animal abattu, la prime à l'abattage passant ainsi de 80 à 104 Euros).

1-2- La construction d'une typologie adaptée pour évaluer les effets différenciés

Pour analyser les effets différenciés d'Agenda 2000, les exploitations agricoles du RICA ont été réparties en cinq grands types de production (tableau 1). Parmi les 246 400 exploitations qui détiennent plus de cinq UGB herbivores, celles qui détiennent plus de cinq UGB bovines et plus de cinq vaches laitières sont considérées comme exploitations « laitières » (132 200 unités) ; celles qui détiennent plus de cinq UGB bovines et moins de cinq vaches laitières sont considérées comme exploitations « bovins viande » (92 400) ; celles qui détiennent moins de cinq UGB bovines, sont considérées comme exploitations « ovins, caprins et autres herbivores » (21 800). Parmi les 159 200 exploitations non herbivores, celles qui ont plus de 10 hectares de céréales et d'oléo-protéagineux (SCOP) sont considérées comme céréaliers (85 000 unités), les autres étant regroupées dans une case typologique intitulée « Autres exploitations » (74 200 unités).

Tableau 1 : Le poids des cinq types de production dans l'agriculture française

	Exploitations Laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations Ovins, caprins	Exploitations Céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
Nombre d'exploitations	132 200	92 400	21 800	85 000	74 200	405 600
Exploitations agricoles (%)	33%	23%	5%	21%	18%	100%
UTA totales	31%	19%	5%	20%	25%	100%
UTA salariées	9%	7%	2%	23%	60%	100%
Superficie agricole utile	34%	27%	6%	29%	4%	100%
Superficie COP	22%	19%	4%	54%	1%	100%
Superficie fourragère	53%	38%	6%	2%	1%	100%
- dont maïs fourrage	83%	16%	1%	0%	0%	100%
UGB herbivores	55%	39%	6%	0%	0%	100%
UGB bovines	61%	39%	0%	0%	0%	100%
UGB ovines et caprines	8%	28%	62%	2%	0%	100%
Valeur ajoutée brute	30%	10%	2%	22%	35%	100%
Aides directes	25%	31%	6%	37%	2%	100%
Résultat courant	30%	18%	3%	27%	22%	100%

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Cette méthode de classification des exploitations est différente de celle des orientations technico-économiques (OTEX) qui privilégie les activités dominantes au regard de ratios de marge brute standard. Elle permet de regrouper en un seul type l'ensemble des exploitations produisant du lait, y compris les unités ayant un faible taux de spécialisation (contrairement à l'OTEX n°41 – Bovins lait-). De même, les exploitations bovins-viande rassemblent 85% du cheptel de vaches allaitantes contre seulement la moitié pour les exploitations de l'OTEX n°42 – Bovins, élevage et viande-).

2- Les conséquences d'Agenda 2000 selon les types de production

L'accord Agenda 2000 se traduit, toutes choses égales par ailleurs, par un déficit de 5,8 milliards de francs sur l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles françaises. Ce déficit s'explique par l'effet cumulé de trois postes : la baisse de la valeur de la production agricole, la réduction des charges et la croissance des aides directes.

- La baisse de la valeur de la production agricole est estimée à 15,3 milliards de francs. Elle provient pour 8,6 milliards de francs du secteur des grandes cultures (6,7 milliards du fait la baisse du prix des céréales et des protéagineux et 1,9 milliards du fait du renforcement du taux de jachère de 5% à 10%) et pour 6,7 milliards de francs de la viande bovine.
- Les charges d'exploitation diminuent de 1,8 milliards de francs, ce qui s'explique par une réduction des charges culturales de 1,2 milliards de francs et par une baisse du coût des aliments concentrés pour bovins de 0,6 milliards de francs.
- Les aides directes augmentent de 7,7 milliards de francs dont 2 milliards au titre des aides sur la SCOP et 5,7 milliards au titre des aides au secteur de l'élevage.

Contrairement à la réforme de la PAC de 1992, centrée essentiellement sur la modification de l'OCM grandes cultures, l'accord Agenda 2000 porte davantage sur les activités d'élevage bovin (Colson et Chatellier 1999). La baisse de la valeur de la production agricole est supportée pour 34% par les exploitations céréalières, pour 33% par les exploitations bovins-viande et pour 31% par les exploitations laitières. La croissance des aides directes est concentrée pour 48% dans les exploitations bovins-viande, pour 42% dans les exploitations laitières et pour seulement 8% dans les unités céréalières.

2-1- Des évolutions de revenus dépendantes des futurs gains de productivité

La baisse de la valeur de la production agricole (-5% globalement entre 1997 et 2004) est en moyenne plus forte dans les exploitations bovins-viande (-12%), que dans les exploitations céréalières (-7%), laitières (-5%) et ovins-caprins (-3%). La valeur ajoutée brute dégagée par les exploitations agricoles françaises, qui s'élève initialement à 106 milliards de francs, enregistre avec Agenda 2000 une baisse significative (-13%). Celle-ci est particulièrement forte dans les exploitations bovins-viande (-43%), mais elle est également importante dans les unités céréalières (-19%) et laitières (-12%). Les exploitations de bovins-viande, qui représentent près du quart des exploitations agricoles françaises, devraient assurer moins de 6% de la valeur ajoutée brute globale à horizon 2004.

Les aides directes progressent en moyenne de 16% passant de 47,9 à 55,6 milliards de francs. Dans les exploitations laitières, pour lesquelles les aides directes sont initialement peu importantes, la progression est plus rapide (27%) que dans les exploitations bovins-viande (25%). Les exploitations céréalières, qui ont connu une forte augmentation du soutien direct au cours des dernières années, sont par contre moins concernées (+4%). La revalorisation des soutiens n'est pas suffisante, à elle seule, pour compenser, à structure et productivité constantes, les baisses de prix. Le résultat courant avant impôt baisse ainsi mécaniquement de -18% pour les exploitations céréalières, de -7% pour les exploitations bovins-viande, de -7% pour les exploitations ovins-caprins et de -3% pour les exploitations laitières (tableau 2).

Tableau 2 : L'impact d'Agenda 2000 sur le revenu des exploitations agricoles françaises
 - (en francs par exploitation et en %) -

	Exploitations Laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations Ovins, caprins	Exploitations Céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
Production agricole 1997	706 800	469 800	389 700	827 900	912 600	698 800
Variation 1997-2004 (%)	-5%	-12%	-3%	-7%	0%	-5%
Valeur ajoutée 1997	245 100	118 500	101 000	273 200	502 900	261 600
Variation 1997-2004 (%)	-12%	-43%	-11%	-19%	0%	-13%
Aides directes 1997	91 600	158 600	124 500	205 500	13 000	118 100
Variation 1997-2004	+27%	+25%	+3%	+4%	+1%	+16%
Résultat courant 1997	190 000	161 000	117 800	249 700	237 600	200 700
Variation 1997-2004	-3%	-7%	-7%	-18%	0%	-7%
Variation avec GP technique	+2%	-1%	-1%	-10%	+3%	-1%

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Ces simulations montrent que l'accord de Berlin est plus favorable que les propositions de la Commission européenne (Blanc *et al* 1998), notamment pour les élevages de bovins-viande (Colson *et al* 1998). Dans le secteur laitier, la revalorisation de la prime aux superficies de maïs fourrage et l'instauration d'une prime à l'abattage des vaches laitières atténuent la baisse des revenus. Selon certains experts, l'augmentation spécifique du quota laitier en Italie (+600 000 tonnes), en Espagne (+550 000 tonnes), en Grèce (+70 000 tonnes), en Irlande (+150 000 tonnes) et en Irlande du Nord (+19 700 tonnes) pourrait entraîner une baisse du prix de marché du lait entre 2001 et 2004 (sans versement de paiements compensatoires). Dans le secteur des grandes cultures, les compensations partielles des baisses de prix fragilisent le revenu, principalement celui des producteurs spécialisés ayant une proportion importante d'oléagineux dans leur assolement.

Ces simulations d'évolutions de revenu ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prévisions. Les gains de productivité technique, l'évolution des prix de marché payés aux producteurs et la restructuration des exploitations seront des facteurs tout aussi déterminants des futurs revenus. La prise en compte d'une hypothèse de gains de productivité technique (voir méthode) conduit à des évolutions de revenus après Agenda 2000 atténuées par rapport à la simulation mécanique (tableau 2). Avec des hypothèses de gains de productivité technique conformes à la réalité observée (exemple : +1,5% de rendement par an pour la culture du blé tendre) au cours des dernières années, la situation s'améliore encore plus nettement.

2-2- Une augmentation plus rapide des aides directes dans le secteur de l'élevage

Le montant des aides directes s'élève en moyenne nationale (toutes orientations de production confondues) à 137 200 francs par exploitation agricole après l'application de la réforme des OCM grandes cultures et viande bovine (tableau 3). Ce montant se décompose en 55% d'aides COP - hors maïs fourrage -, 6% d'aides sur les superficies de maïs fourrage, 33% d'aides au secteur de l'élevage et 5% d'autres aides directes (accidents climatiques, etc). Les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN) et les mesures agri-environnementales (MAE) sont regroupées dans le poste des aides au secteur de l'élevage.

Avec Agenda 2000, la hiérarchie des montants d'aides directes entre les exploitations céréalières et bovins-viande se resserre. Le montant moyen des aides directes est de 213 500 francs par exploitation céréalière, de 198 900 francs par exploitation bovins-viande (dont 60 800 francs d'aides COP et 5 600 francs d'aides aux superficies de maïs fourrage) et de 116 300 francs par exploitation laitière (dont 47 600 francs d'aides COP et 22 700 francs d'aides au maïs).

Tableau 3 : Le montant moyen d'aides directes par exploitation après Agenda 2000 (F / exploitation)

	Exploitations Laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations Ovins, caprins	Exploitations Céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
Aides directes 2004	116 300	198 900	127 600	213 500	13 100	137 200
- dont aides COP (hors maïs f)	47 600	60 800	56 000	206 100	2 400	76 000
- dont aides maïs fourrage	22 700	5 600	1 200	200	0	8 800
- dont aides à l'élevage	40 700	124 600	63 600	600	200	45 200
* y. c. MAE	4 100	7 400	10 200	400	100	3 600
* y. c. ICHN	6 100	9 100	20 800	0	0	5 000
- dont autres aides directes	5 300	7 900	6 900	5 600	10 500	7 200
Aides céréales / ha de céréales*	2 320	2 310	2 250	2 640	2 300	2 470
Aides directes / UTA	67 200	131 700	83 400	124 100	5 000	75 000
Aides directes / ha de SAU	1 760	2 590	1 820	2 400	910	2 140
Aides directes / Production	17%	48%	34%	28%	1%	21%
Aides directes / Résultat	63%	133%	116%	104%	5%	74%

(*) Aides céréales hors maïs fourrage et blé dur / hectare après Agenda 2000

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Rapporté à l'hectare de superficie agricole, le montant d'aides directes est désormais proche entre les exploitations bovins-viande (2 590 F) et céréalières (2 400 francs). Compte tenu de leur localisation géographique, le montant de l'aide par hectare de céréales (hors maïs fourrage et blé dur) est plus élevé dans les exploitations céréalières que dans les exploitations laitières et bovins-viande. Ainsi, le versement d'une aide unique par hectare de céréales (2 470 F en moyenne nationale) conduirait à un transfert d'environ 700 millions de francs des exploitations céréalières vers les exploitations herbivores.

Les aides directes, qui représentaient 18% du résultat courant moyen de la ferme France en 1991, contribuent pour 58% à celui observé en 1997 et pour 74% à celui simulé après réforme². Le montant d'aides directes est, en moyenne, supérieur au résultat courant dans les exploitations bovins-viande (133%), ovins-caprins (116%) et céréalières (104%) et inférieur dans les exploitations laitières (63%) et les autres unités (5%).

Tableau 4 : La répartition des exploitations agricoles selon le montant d'aides PAC 2004

	Exploitations Laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations Ovins, caprins	Exploitations Céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
0 à 10 000 F	4%	0%	8%	0%	88%	18%
10 000 à 50 000 F	34%	7%	25%	11%	12%	18%
50 000 à 100 000 F	28%	24%	39%	21%	0%	21%
100 000 à 250 000 F	27%	51%	20%	38%	0%	29%
250 000 à 500 000 F	6%	16%	7%	25%	0%	12%
> 500 000 F	1%	3%	1%	6%	0%	2%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100, %

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Après Agenda 2000, le montant des aides directes par actif agricole devient plus élevé dans les exploitations bovins-viande (131 700 francs) que dans les unités céréalières (124 100 francs). L'analyse de dispersion montre cependant que 31% des exploitations céréalières ont un montant d'aides directes PAC supérieur à 250 000 francs contre 19% pour les exploitations bovins-viande.

² Après paiements des cotisations sociales de l'exploitant (45 900 francs en moyenne par exploitation sur l'univers RICA), les aides directes représentent l'équivalent du revenu des exploitations professionnelles.

3- La modulation des aides PAC après Agenda 2000

Le règlement horizontal d'Agenda 2000 laisse la possibilité aux Etats membres de mettre en œuvre une modulation des aides PAC (article 4) et de conditionner une partie des paiements compensatoires sur la base de critères environnementaux (article 3). Laissant de côté les dispositions offertes par l'article 3, cette troisième partie analyse l'impact du dispositif de modulation décidé en juillet 1999 par le Ministre français de l'agriculture.

3-1- La modulation des aides directes PAC : l'application de l'article 4 du règlement horizontal

Les paiements directs aux exploitations agricoles font l'objet d'un débat sur leur légitimité économique et sociale, débat qui ne concerne pas seulement les organisations agricoles mais l'ensemble des citoyens. Dans les textes communautaires, ils ne sont plus seulement considérés comme des paiements compensatoires de baisses de prix et sont désormais aussi présentés comme des aides directes aux revenus agricoles dont le découplage sera mis en avant par l'Union européenne lors des prochaines négociations de l'OMC. C'est ce changement de conception qui est à l'origine de la proposition de leur modulation, il est vrai encore très timide, car envisagée dans le cadre de la subsidiarité.

Du fait de leur mode de répartition, établi sur des critères de structures et des bases historiques de perte forfaitaire de revenu, les paiements compensatoires de la PAC conservent un lien déterminant avec la production et constituent un effet d'aubaine pour certaines catégories d'exploitations, qui ont su saisir les opportunités offertes par les critères actuels d'attribution. Le découplage des aides, présenté au début des années quatre-vingt-dix comme une condition pour revenir à des équilibres de marché, se révèle insuffisant pour assurer à lui seul une stratégie de « double dividende ». C'est ce qui explique que la conditionnalité sociale et environnementale des paiements directs soit de plus en plus souvent mis en avant par les décideurs publics.

Pour satisfaire les exigences de certains Etats membres soucieux de préserver leur taux de retour budgétaire (Allemagne, Royaume-Uni), l'accord de Berlin ne reprend pas la proposition initiale de la Commission européenne qui envisageait l'application d'une modulation des aides PAC au-delà d'un seuil de 100 000 Euros par exploitation, ni la proposition de la délégation française d'une dégressivité des aides dans le temps.

Cet accord permet en revanche, dans le cadre de l'article 4 du règlement horizontal, la mise en œuvre facultative (par chaque Etat membre) d'une modulation des aides directes PAC dont l'impact est, dans tous les cas, limité à 20 % du montant maximal des aides dues par exploitation. Cet article précise que les Etats membres peuvent décider de réduire le montant des paiements directs versés pour une exploitation, au titre d'une année civile donnée, en fonction de trois paramètres : la main-d'œuvre employée sur l'exploitation (exprimée en unités de travail par an) ; la prospérité globale de l'exploitation (exprimée sous la forme de marge brute standard) ; le montant total des aides directes octroyées au titre des régimes de soutien. Partant de ces trois paramètres, qui peuvent être utilisés de façon indépendante ou cumulée entre eux, les autorités nationales ont la liberté de retenir le dispositif de modulation le plus approprié.

Le Ministre français de l'agriculture a annoncé le 28 juillet dernier sa volonté d'appliquer un tel dispositif dès la campagne prochaine en proposant une méthode basée sur le montant des aides directes avec cependant des clauses particulières concernant l'emploi. La modulation des aides directes doit répondre à deux objectifs indissociables. Elle vise, d'une part, à donner des incitations économiques plus conformes aux attentes de la société à l'égard de l'agriculture, que ce soit dans le domaine de l'équité de l'intervention publique et de sa contribution à la promotion de l'emploi, que dans celui de la préservation des équilibres environnementaux. Elle vise, d'autre part, à assurer un complément de financement des actions de développement rural. Les crédits économisés grâce à la modulation devraient, en effet, permettre de financer pour partie les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) contenus dans le cadre de la loi d'orientation agricole. Ces crédits s'inscriraient en fait comme la contrepartie communautaire des financements, l'Etat français devant injecter des fonds équivalents comme l'exige la règle des programmes cofinancés.

La modulation des aides directes de la PAC, qui sera instaurée à partir de la fin de l'année 2000, traduit la volonté gouvernementale de promouvoir de nouvelles relations entre l'agriculture et la société. Elle permettra de construire les outils de la «multifonctionnalité» des exploitations agricoles, de mieux répondre aux attentes des contribuables et de protéger l'agriculture française des exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui demande une diminution des soutiens «non découplés». La lisibilité de cette mesure va très largement au delà du secteur agricole et manifeste clairement une volonté de réduction des inégalités dans l'intervention publique, le soutien du revenu agricole étant resté proportionnel à la dimension des exploitations.

3-2- Le scénario de modulation décidé par le ministre français de l'agriculture (juillet 1999)

Dans le scénario retenu par le Ministre de l'Agriculture, le taux de modulation des aides PAC est déterminé en fonction du montant des aides PAC dues par exploitation³ avec cependant plusieurs clauses permettant de prendre en considération la dimension emploi. Les seuils proposés pour l'application de la modulation, ainsi que l'évolution du taux de modulation ont été déterminés de façon à prélever un montant proche d'un milliard de francs.

Les exploitations agricoles ayant moins de 250 000 francs d'aides directes PAC ne sont pas concernées par la modulation des aides directes, elles conservent par conséquent l'intégralité des sommes dues. Pour les exploitations individuelles et les SCEA (société civile d'exploitation agricole) dont le montant d'aides PAC est supérieur à 250 000 francs, un taux de modulation est calculé pour obtenir une pénalisation progressive et régulière en fonction du montant des aides dues. Le taux de modulation qui est de 0% au seuil d'entrée (250 000 francs) passe à 15% au seuil intermédiaire (500 000 francs), une pente complémentaire s'échelonnant de 15% à 20% étant déterminée entre le seuil intermédiaire (500 000 francs) et le seuil maximal (700 000 francs). Au delà de 700 000 francs, le taux de modulation est plafonné à 20% des sommes dues, conformément à l'article 4 du règlement horizontal. Pour les exploitations en GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) et en EARL (exploitations à responsabilité limitée), la technique appliquée est identique à ceci près que les trois seuils précédents sont multipliés par le nombre d'associés actifs de façon à respecter le principe de transparence.

³ Seules les aides directes de la PAC sont prises en compte (elles représentent 88% des aides directes totales versées à l'agriculture française). Les aides directes financées partiellement ou totalement par l'Etat sont exclues (indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), aides liées aux mesures agri-environnementales, aides pour accidents climatiques, aides locales et régionales). Les exploitations éligibles aux aides directes relevant du cofinancement bénéficient, dans leur grande majorité, d'un montant d'aides PAC inférieur à 250 000 francs.

Le taux de modulation ainsi déterminé est appliqué au montant des aides directes PAC de façon à identifier le montant total du prélèvement. Ce dernier peut, le cas échéant, bénéficier d'une réduction forfaitaire dans les conditions suivantes :

- Une réduction forfaitaire de 15 000 francs est accordée pour chaque emploi salarié à plein temps (permanents ou non). Pour les travailleurs non permanents, la réduction est proportionnelle au temps de travail. Le bénéfice de cet abattement n'est pas octroyé en deçà d'un seuil d'un quart de temps de travail sur les douze mois de référence.
- Une réduction forfaitaire égale à 5/12 des charges sociales (plafonnée à 15 000 francs) est appliquée pour chaque co-exploitant.

3-3- L'impact de la modulation sur l'évolution du revenu des exploitations agricoles françaises

Le dispositif de modulation décidé en juillet dernier devrait conduire à un prélèvement global de 1,03 milliards de francs soit l'équivalent de 2,1% des aides directes PAC versées à l'agriculture française (49,3 milliards de francs à horizon 2004). Les 31 700 exploitations agricoles concernées par le dispositif (soit 8% des exploitations professionnelles) regroupent 7% de l'emploi agricole national (familial et salarié), reçoivent 27% des aides directes PAC et assurent 12% du résultat courant (tableau 5).

Tableau 5 : Le poids dans l'agriculture française des exploitations subissant la modulation
- Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

	Sans modulation	Avec modulation	Ensemble
Exploitations agricoles	92%	8%	100%
Unités de travail agricole totales	93%	7%	100%
Unités de travail agricole salariées	95%	7%	100%
Superficie agricole utile	80%	20%	100%
Marge brute standard	85%	15%	100%
Production agricole	90%	10%	100%
Valeur ajoutée brute	95%	5%	100%
Aides directes totales	75%	25%	100%
- dont aides PAC	73%	27%	100%
Résultat courant	88%	12%	100%

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Les 31 700 exploitations concernées par la modulation ont en moyenne 1,61 actif agricole, 168 hectares, 874 600 francs de production agricole, 421 400 francs d'aides PAC et 276 800 francs de résultat courant. Sur ces exploitations, le taux de modulation pratiqué est, en moyenne, de 7,7% soit un recul de résultat courant de 32 500 francs (soit -12% ou -6% de l'EBE). Après modulation, ces exploitations dégagent un résultat courant de 190 800 francs par actif agricole familial⁴ pour un montant d'aides PAC de 241 500 francs par UTA. Les exploitations qui ne subissent pas la modulation ont une dimension économique plus faible que les unités concernées (1,6 fois moins de production agricole par UTA) mais une meilleure efficacité productive (ratio « valeur ajoutée / production agricole »). Avec des revenus plus limités, elles sont moins dépendantes à l'égard du soutien public (63% d'aides directes dans le revenu contre 157%).

⁴ Les cotisations sociales de l'exploitant étant déterminées sur la base du revenu dégagé par l'exploitation, l'impact de la modulation serait en réalité légèrement atténué.

** Une analyse en fonction de plusieurs classes de taux de modulation*

Le taux de modulation est progressif en fonction du montant d'aides PAC perçues. Parmi les exploitations concernées par le dispositif, 16 300 soit la moitié d'entre elles ont un taux de modulation inférieur à 5% (tableau 6). Celles-ci ont un montant moyen d'aides PAC de 228 100 francs par unité de travail agricole et enregistrent un recul moyen d'EBE de 8 200 francs (soit -1,8%). Les 2 700 exploitations pour lesquelles le taux de modulation est compris entre 15 et 20% bénéficient de 390 000 francs d'aides PAC par emploi et subissent une baisse d'EBE de 122 500 francs (soit -15,1%). La restructuration et les gains de productivité réalisés à la production depuis la réforme de 1992, qui a garanti une compensation totale des baisses de prix, permettent à ces dernières unités de participer à un rééquilibrage des crédits publics sans pénaliser de façon déterminante leurs résultats économiques (558 000 francs d'EBE par emploi familial après modulation).

Tableau 6 : L'impact de la modulation selon les classes de taux de modulation
- Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

	Sans Modulation	Avec modulation (classe de taux de modulation)					Ensemble
		5%<	5 à 10%	10 à 15%	15 à 20%	Ensemble	
Nombre d'exploitations agricoles	373 900	16 300	7 800	4 900	2 700	31 700	405 600
Unité de travail agricole	1,85	1,50	1,60	1,85	1,85	1,61	1,83
- dont UTA salariées	0,38	0,21	0,32	0,56	0,62	0,33	0,37
Marge brute standard (en francs)	357 600	654 100	752 700	923 400	1 140 400	761 800	389 200
Superficie agricole utile (en ha)	55	141	165	208	263	168	64
- dont SCOP (en ha)	21	103	130	178	238	133	30
Production agricole (en francs - 2004)	642 600	763 500	863 500	1 048 300	1 257 500	874 600	660 700
Valeur ajoutée brute	234 300	137 700	163 900	172 300	189 600	154 000	228 000
Aides directes totales	112 100	356 300	431 100	537 500	719 100	434 000	137 200
- dont aides directes PAC	96 000	342 200	419 500	524 300	714 200	421 400	121 500
Excédent brut d'exploitation	296 100	460 700	547 000	625 200	808 800	537 400	315 000
Résultat courant	178 700	249 100	302 300	280 600	361 600	276 800	186 400
Valeur ajoutée brute / Production (% - 2004)	36%	18%	19%	16%	15%	18%	35%
Aides directes totales / Résultat (% - 2004)	63%	143%	143%	192%	199%	157%	74%
EBE / UTAP (en F - 2004)	201 400	357 100	427 400	488 500	655 100	419 800	217 200
Impact réel de la modulation (*)	0	-8 200	-31 300	-64 900	-122 500	-32 500	-2 500
Taux de modulation réel (en %)	0,0%	-2,4%	-7,5%	-12,4%	-17,1%	-7,7%	-2,1%
Variation de l'EBE (en %)	0,0%	-1,8%	-5,7%	-10,4%	-15,1%	-6,0%	-0,8%
Aides directes PAC après modulation (en F)	96 000	334 000	388 200	459 400	591 800	388 900	118 900
Résultat courant après modulation (en F)	178 700	240 900	271 000	215 700	239 200	244 300	183 900

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Cette analyse en fonction du taux de modulation montre que l'application d'un dispositif privilégiant une pénalisation croissante et régulière entre le seuil d'entrée et le seuil maximal permet de concentrer une partie importante des économies budgétaires sur les unités de très grande dimension économique où la dépendance du revenu à l'égard des aides directes est particulièrement forte (les aides directes représentent en moyenne deux fois le résultat courant dans les exploitations ayant un taux de modulation supérieur à 15%).

** Une analyse selon la variation induite de résultat courant*

La baisse du résultat courant avant impôt induite suite à l'application du dispositif de modulation est, en moyenne, de 12% sur l'ensemble des exploitations concernées. Elle est inférieure à 10% dans 17 600 unités et supérieure à 30% dans 4 700 autres (tableau 7). Ces dernières, particulièrement pénalisées par la modulation bénéficient, en moyenne, de 549 200 francs d'aides directes PAC pour une efficacité productive (ratio « valeur ajoutée brute / production agricole ») de seulement 6% et un résultat courant moyen de 99 700 francs (près d'un tiers de ces exploitations ont un résultat courant négatif).

Tableau 7 : L'impact de la modulation selon la variation du résultat courant
- Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

	Sans	Avec modulation (classe de variation de résultat)				Ensemble	Ensemble
	Modulation	10%<	10 à 20%	20 à 30%	>30%		
Nombre d'exploitations agricoles	373 900	17 600	6 000	3 300	4 700	31 700	405 600
Unité de travail agricole	1,85	1,52	1,61	1,69	1,88	1,61	1,83
- dont UTA salariées	0,38	0,22	0,32	0,41	0,66	0,33	0,37
Marge brute standard (en francs)	357 600	685 900	782 900	833 400	967 800	761 800	389 200
Superficie agricole utile (en ha)	55	146	183	191	213	168	64
- dont SCOP (en ha)	21	106	152	168	182	133	30
Production agricole (en francs - 2004)	642 600	827 600	874 300	906 100	1 028 000	874 600	660 700
Valeur ajoutée brute	234 300	186 000	156 800	104 100	65 900	154 000	228 000
Aides directes totales	112 100	372 600	474 300	510 500	557 900	434 000	137 200
- dont aides directes PAC	96 000	358 100	462 900	500 600	549 200	421 400	121 500
Excédent brut d'exploitation	296 100	523 600	582 900	553 000	520 100	537 400	315 000
Résultat courant	178 700	317 900	311 400	248 300	99 700	276 800	186 400
Valeur ajoutée brute / Production (% - 2004)	36%	22%	18%	11%	6%	18%	35%
Aides directes totales / Résultat (% - 2004)	63%	117%	152%	206%	832%	157%	74%
EBE / UTAF (en F - 2004)	201 400	402 700	451 800	432 000	426 700	419 800	217 200
Impact réel de la modulation (*)	0	-12 300	-44 600	-61 600	-71 800	-32 500	-2 500
Taux de modulation réel (en %)	0,0%	-3,4%	-9,6%	-12,3%	-13,1%	-7,7%	-2,1%
Variation de l'EBE (en %)	0,0%	-2,4%	-7,7%	-11,1%	-13,9%	-6,0%	-0,8%
Aides directes PAC après modulation (en F)	96 000	345 800	418 200	439 000	477 400	388 900	118 900
Résultat courant après modulation (en F)	178 700	305 600	266 800	186 700	27 900	244 300	183 900

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Les exploitations enregistrant les baisses les plus spectaculaires de revenu se caractérisent par un décalage très important entre le niveau d'EBE (520 100 francs) et de résultat courant (99 700 francs) du fait notamment des décisions prises en matière d'investissements. Le rapport entre l'EBE et le résultat courant qui est de 5,2 dans cette classe ne s'élève qu'à 1,6 dans le cas des exploitations non modulées.

** L'impact des différentes clauses relatives à l'emploi*

La prise en compte du nombre d'associés dans les formes sociétaires (GAEC et EARL), de l'emploi salarié et du statut de co-exploitant conduit à exclusion de la modulation 23 100 exploitations (13 700 GAEC, 2 400 EARL et 7 000 exploitations individuelles) qui ont un montant d'aides PAC supérieur au seuil d'entrée de 250 000 francs (tableau 8).

Tableau 8 : L'impact de la modulation selon le montant d'aides PAC et le statut
 - Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

	Sans modulation					Avec Modulation	Ensemble
	Aides PAC 250 000 F <	Aides directes PAC > 250 000 F					
		Individ.	GAEC	EARL	Total		
Nombre d'exploitations agricoles	350 800	7 000	13 700	2 400	23 100	31 700	405 600
Unité de travail agricole	1,80	1,95	2,78	2,39	2,49	1,61	1,83
- dont UTA salariées	0,37	0,55	0,39	0,60	0,46	0,33	0,37
Marge brute standard (en francs)	329 900	639 000	846 800	809 900	780 200	761 800	389 200
Superficie agricole utile (en ha)	49	125	169	151	154	168	64
- dont SCOP (en ha)	17	76	94	98	89	133	30
Production agricole (en francs - 2004)	607 100	878 800	1 346 100	1 136 600	1 183 100	874 600	660 700
Valeur ajoutée brute	231 100	202 700	331 200	245 300	283 400	154 000	228 000
Aides directes totales	94 900	310 100	410 700	347 700	373 700	434 000	137 200
- dont aides directes PAC	79 200	289 600	388 400	331 900	352 600	421 400	121 500
Excédent brut d'exploitation	276 400	436 300	689 500	521 800	595 500	537 400	315 000
Résultat courant	168 600	236 200	393 200	277 400	333 700	276 800	186 400
Valeur ajoutée brute / Production (% - 2004)	38%	23%	25%	22%	24%	18%	35%
Aides directes totales / Résultat (% - 2004)	58%	131%	104%	125%	115%	157%	74%
EBE / UTAF (en F - 2004)	190 400	311 600	288 500	291 500	295 800	419 800	217 200
Impact réel de la modulation (*)	0	0	0	0	0	-32 500	-2 500
Taux de modulation réel (en %)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-7,7%	-2,1%
Variation de l'EBE (en %)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-6,0%	-0,8%
Aides directes PAC après modulation (en F)	79 200	289 600	388 400	331 900	352 600	388 900	118 900
Résultat courant après modulation (en F)	168 600	236 200	393 200	277 400	333 700	244 300	183 900

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Ces dernières, avec une dimension économique équivalente (marge brute standard) aux exploitations modulées, ont en moyenne un emploi en plus (2,5 UTA contre 1,6) avec moins d'aides publiques (352 600 francs d'aides PAC annuelles contre 421 400 francs). La transparence sur les sociétés concourt à épargner l'application de la modulation sur une enveloppe budgétaire équivalente à 730 millions de francs, contre 200 millions de francs pour l'abattement au titre de l'emploi salarié et moins de 80 millions de francs pour le statut des co-exploitants.

** Une analyse en fonction du type de production*

Parmi les 31 700 exploitations concernées par la modulation, 59% relèvent du type « céréalier », 31% du type « Bovins-viande », 6% du type « laitier » et 4% des autres types (tableau 9). Les exploitations d'élevage concernées par la modulation se caractérisent par des superficies moyennes de céréales et d'oléo-protéagineux très importantes par rapport aux exploitations du même type qui ne subissent pas la modulation. Elles ne relèvent pas des orientations technico-économique spécialisées (OTEX 41 ou 42), mais de celles combinant l'élevage et les cultures (OTEX 71 ou 81). Ainsi, les exploitations bovins-viande concernées par la modulation ne correspondent pas aux exploitations du bassin allaitant traditionnel, mais à celles des zones où les superficies de cultures sont particulièrement développées (certaines petites régions agricoles de Bourgogne ou de l'Ouest, etc...).

Tableau 9 : L'impact de la modulation selon le type de production
 - Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

	Exploitations Laitières		Exploitations Bovins viande		Exploitations Céréalières	
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Nombre d'exploitations agricoles	130 300	1 900	82 400	10 000	66 200	18 800
Unité de travail agricole	1,73	2,11	1,49	1,68	1,78	1,52
- dont UTA salariées	0,10	0,38	0,09	0,29	0,44	0,34
Marge brute standard (en francs)	331 600	861 400	274 100	645 900	468 100	815 500
Superficie agricole utile (en ha)	64	181	67	159	66	170
- dont SCOP (en ha)	19	107	18	86	53	160
Production agricole (en francs - 2004)	660 600	1 322 200	375 200	742 800	727 600	907 300
Valeur ajoutée brute	212 800	325 700	64 800	85 900	232 200	178 500
Aides directes totales	111 800	425 300	170 500	432 500	149 600	438 500
- dont aides directes PAC	96 300	408 200	146 100	409 000	142 400	432 000
Excédent brut d'exploitation	307 000	693 400	222 900	478 600	323 000	561 900
Résultat courant	181 400	367 100	136 300	262 100	183 100	281 700
Valeur ajoutée brute / Production (% - 2004)	32%	25%	17%	12%	32%	20%
Aides directes totales / Résultat (% - 2004)	62%	116%	125%	165%	82%	156%
EBE / UTAF (en F - 2004)	188 400	400 800	159 200	344 400	241 100	476 100
Impact réel de la modulation (*)	0	-16 500	0	-28 500	0	-36 600
Taux de modulation réel (en %)	0,0%	-4,0%	0,0%	-7,0%	0,0%	-8,5%
Variation de l'EBE (en %)	0,0%	-2,4%	0,0%	-6,0%	0,0%	-6,5%
Aides directes PAC après modulation (en F)	96 300	391 700	146 100	380 500	142 400	395 400
Résultat courant après modulation (en F)	181 400	350 600	136 300	233 600	183 100	245 100

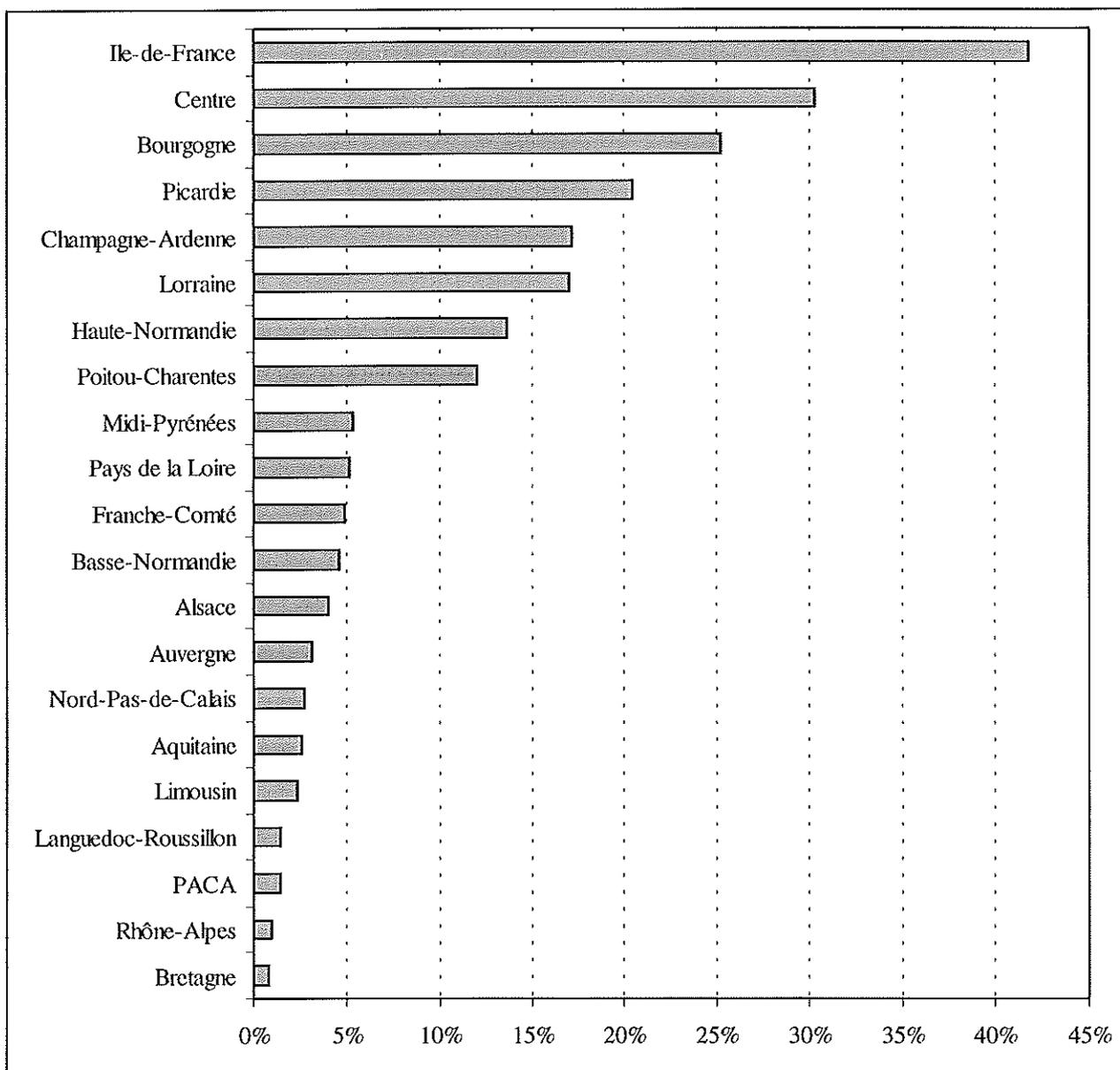
Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Le taux de modulation des aides PAC est, en moyenne, de 4% pour les 1 900 exploitations laitières concernées, contre 7% pour les 10 000 unités bovins-viande et 8,5% pour les 18 800 unités céréalières. Ces dernières, qui participent pour les deux tiers au prélèvement global, enregistrent une perte moyenne de revenu de 36 600 francs. Pour chaque type de production, le résultat courant moyen par UTAF demeure après modulation largement supérieur dans les unités concernées par le dispositif.

** Une analyse en fonction des régions administratives*

L'impact du scénario de modulation en fonction des régions administratives est le reflet des spécialisations agricoles régionales et du poids relatif des exploitations de grande dimension économique. La part des exploitations agricoles concernées par la modulation (8% au niveau national) est particulièrement forte dans les régions orientées vers la production de céréales (42% en Ile de France, 30% dans le Centre, 25% en Bourgogne, 20% en Picardie, 17% en Lorraine et Champagne-Ardenne). Dans le sud de la France (activités viticoles), dans le Grand-Ouest (activités laitières, porcines et avicoles) et dans le Bassin allaitant (production extensive de viande bovine), la part des exploitations concernées est très généralement inférieure à 5% (graphique 1).

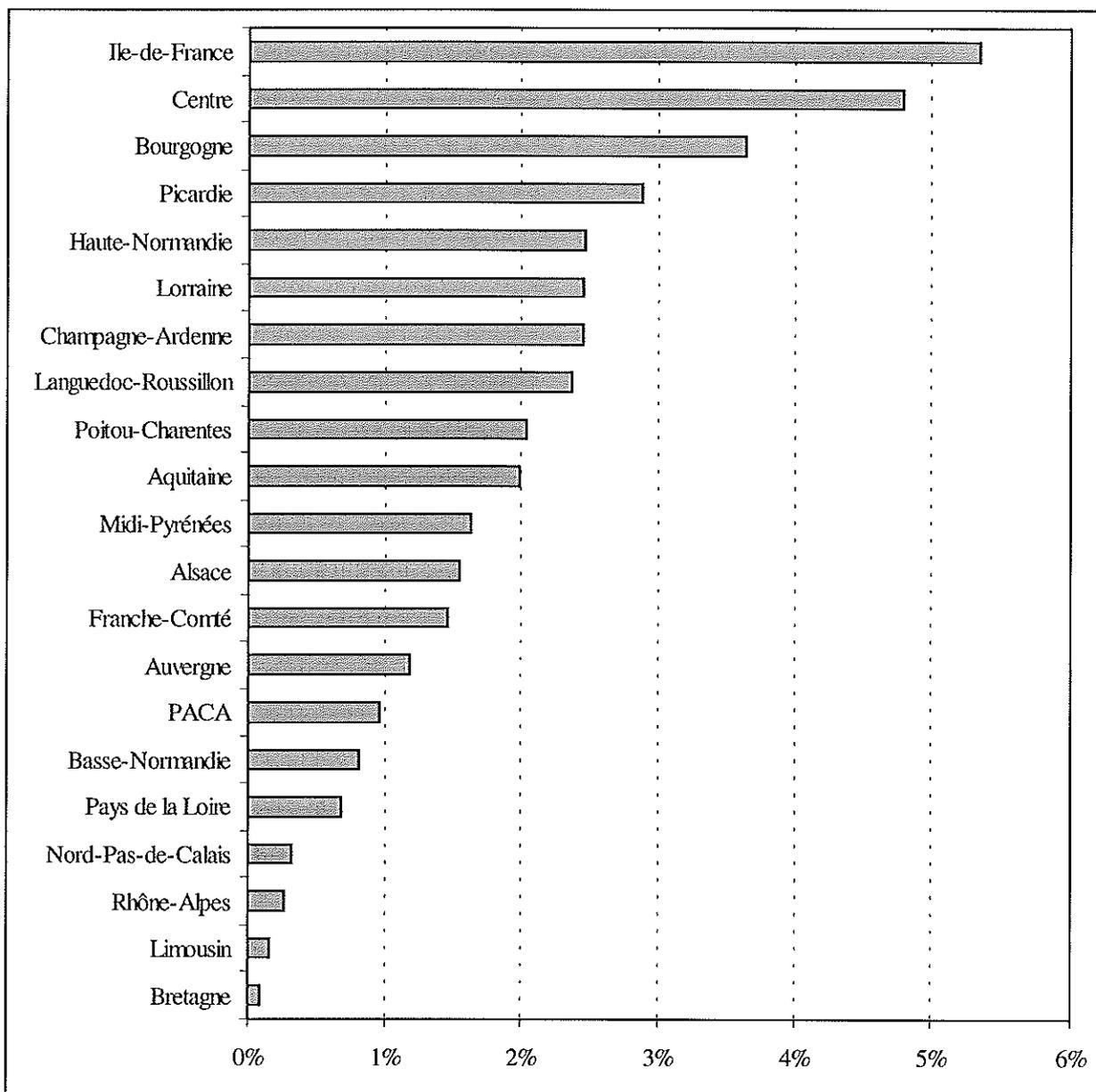
Graphique 1 : La part des exploitations agricoles de chaque région concernées par la modulation
 - Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -



Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

La modulation conduit à retirer 2,1% des aides PAC au niveau national, cette proportion variant selon les régions (graphique 2). Elle est de 5,3% en Ile de France, de 4,8% en région Centre, de 3,6% en Bourgogne, de 2,9% en Picardie, de 2,5% en Champagne-Ardenne et en Haute-Normandie. Elle est inférieure à 1% des aides PAC dans huit régions. Ces prélèvements d'aides PAC pourraient contribuer, via les mécanismes de redistribution à mettre en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation, à un léger rééquilibrage des revenus entre les zones céréalières et les zones d'élevage, sans pour autant remettre en cause la hiérarchie existante des revenus.

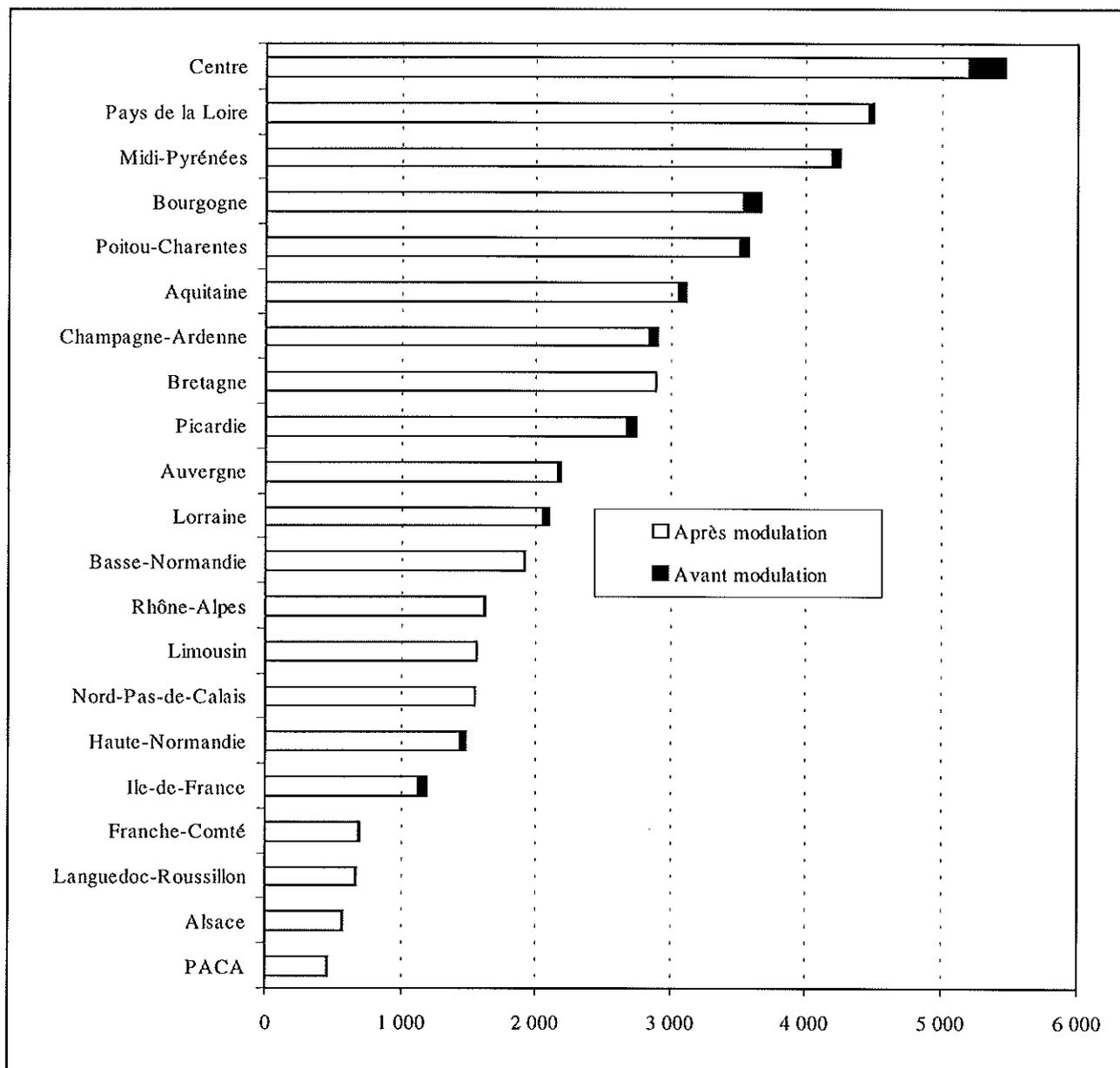
Graphique 2 : La part des aides directes PAC de chaque région concernées par la modulation
 - Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -



Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

L'économie budgétaire globale (1 030 millions de francs) est concentrée pour les deux tiers dans six régions : Centre (262 millions de francs), Bourgogne (134 millions de francs), Picardie (79 millions de francs), Poitou-Charentes (73 millions de francs), Champagne-Ardennes (72 millions de francs) et Midi-Pyrénées (70 millions de francs). Ces contributions en valeur absolue étant très dépendantes du nombre d'exploitations agricoles, il convient de modérer cette analyse en prenant en compte le montant initial d'aides directes PAC par région (graphique 3).

Graphique 3 : L'évolution régionale des aides directes PAC 2004 après modulation (millions de F)
 - Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -



Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Dans chaque région, les exploitations concernées par la modulation dégagent des revenus supérieurs aux exploitations non modulées. La modulation conduit à une baisse de revenu qui s'échelonne de -6% pour les 1 870 exploitations modulées de la région des Pays de la Loire à -25% pour les 1 880 exploitations de Midi-Pyrénées (tableau 10). Ces dernières sont fortement pénalisées car elles dégagent un résultat courant de seulement 149 400 francs pour un montant d'aides directes PAC de 432 800 francs. Les 6 710 exploitations modulées de la région Centre ont un résultat courant moyen de 277 700 francs pour 437 500 francs d'aides PAC. En Picardie, en Lorraine et en Champagne-Ardenne, les exploitations modulées bénéficient d'un résultat courant 2004 proche de 350 000 francs, soit le double de la moyenne nationale avec un nombre d'emploi comparable.

Tableau 10 : L'impact régional de la modulation sur les exploitations concernées*- Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -*

	Nombre d'exploitations modulées	Nombre d'UTA	Résultat 2004 / exploit.		Impact de la modulation / exploit.		
			Aides dir. PAC	Résultat Courant	En francs	En % du revenu	En % des aides PAC
Centre	6 710	1,67	437 500	277 700	-39 000	-14%	-9%
Bourgogne	4 160	1,49	428 200	266 400	-32 100	-12%	-7%
Champagne-Ardenne	2 940	1,36	390 800	359 000	-24 400	-7%	-6%
Poitou-Charentes	2 550	1,51	412 000	208 900	-28 700	-14%	-7%
Picardie	2 380	1,78	420 900	335 600	-33 300	-10%	-8%
Midi-Pyrénées	1 880	1,64	432 800	149 400	-36 900	-25%	-9%
Ile-de-France	1 870	1,40	403 900	299 400	-34 100	-11%	-8%
Pays de la Loire	1 870	1,74	363 400	276 800	-16 300	-6%	-4%
Lorraine	1 470	1,80	459 600	349 200	-35 100	-10%	-8%
Haute-Normandie	1 030	1,81	424 200	237 600	-35 300	-15%	-8%
France	31 700	1,61	421 400	276 800	-32 500	-12%	-8%

(*) Pour les régions ayant un nombre significatif d'exploitations modulées

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Au delà des résultats moyens régionaux qui tendent à montrer le caractère supportable du dispositif envisagé, la modulation entraîne une pénalisation de revenu préoccupante pour certaines exploitations. C'est notamment le cas pour certaines exploitations céréalières localisées dans les régions à faible potentiel agronomique (Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Bourgogne) où les niveaux de revenus sont limités et la dépendance à l'égard du soutien public importante.

3-4- Vers une meilleure prise en compte de la prospérité économique et des emplois salariés

Au regard des résultats de cette étude, il apparaît souhaitable que les pouvoirs publics envisagent prochainement une modification des règles du dispositif de modulation des aides directes décidées en juillet dernier, de façon à mieux tenir compte des inégalités de ressources entre exploitations et de la main d'œuvre salariée.

Le scénario de modulation, qui privilégie le montant des aides PAC, a pour principal inconvénient de concentrer les économies budgétaires sur les seules exploitations spécialisées vers les productions ayant fait l'objet des réformes successives de politique agricole (céréales, oléo-protéagineux, viande bovine). Certaines de ces exploitations présentent une très forte dépendance à l'égard du soutien public sans pour autant bénéficier de revenus importants (exemple : les exploitations céréalières des zones intermédiaires spécialisées en maïs grain irrigué ou en oléagineux). A contrario, certaines exploitations agricoles diversifiées de grande taille ne sont pas concernées par ce dispositif.

Ainsi, une approche permettant de mieux prendre en compte la prospérité globale pourrait permettre de prélever des aides PAC dans des exploitations moins soutenues mais bénéficiant d'une grande dimension économique. Cela concernerait notamment des exploitations diversifiées ayant une association entre des cultures céréalières et une production bénéficiant d'une politique de contingentement (lait, betteraves sucrières, vin AOC) et/ou une production non aidée (porcs, volaille, légumes, fruits, etc...). A budget économisé identique, une modulation basée sur un indicateur de dimension économique conduirait à ce que le nombre d'exploitations concernées soit plus important et, de fait, à ce que son impact moyen par exploitation soit atténué.

La prise en compte de la prospérité économique pose la question de la nature et de la pertinence de l'indicateur à retenir. A ce jour, seul l'indicateur de marge brute standard (MBS) est notifié dans l'article 4 du règlement horizontal. Cet indicateur est commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et il est calculé par les services statistiques des Ministères de l'agriculture. Il permet de classer les exploitations agricoles (de différentes zones et de différents types de production) selon une grille identique de dimension économique et, d'autre part, de déterminer la typologie des orientations technico-économique (OTEX). La marge brute standard d'une exploitation, qui représente de façon théorique sa valeur ajoutée potentielle, est déterminée en multipliant les différents éléments structurels qui la composent (hectare de blé, hectare de vigne, effectif de vaches laitières, effectif de vaches allaitantes, etc...) par un coefficient forfaitaire calculé pour chacune des régions administratives. Cet indicateur, qui se révèle intéressant sur le plan statistique, suscite des interrogations quant à sa mise en œuvre dans le dispositif de modulation.

En instaurant un abattement forfaitaire de 15 000 francs par emploi salarié sur le montant théorique du prélèvement, le dispositif actuel conduit à pénaliser les exploitations ayant un emploi salarié par rapport aux exploitations familiales du type EARL. Dans une logique visant à favoriser l'emploi, il conviendrait de mieux tenir compte des coûts salariaux réels de l'exploitation (salaires et cotisations sociales) qui peuvent représenter un facteur important de dépenses⁵.

⁵ Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple suivant : une exploitation individuelle ayant un million de francs d'aides directes PAC pour un actif est pénalisée à hauteur de 200 000 francs par la modulation soit seulement 45 000 francs de plus qu'une exploitation ayant avec un montant identique d'aides directes PAC avec quatre emplois (un chef d'exploitation et trois salariés).

Conclusion

La simulation d'Agenda 2000 montre que l'évolution mécanique des revenus des agriculteurs français, notamment celle des producteurs spécialisés de viande bovine, est globalement plus favorable dans l'accord de Berlin que dans les propositions initiales de la Commission européenne. La prise en compte dans l'évaluation d'hypothèses complémentaires de gains de productivité technique donnent une vision encore plus optimiste à la projection. Ces simulations seront néanmoins fortement dépendantes de l'évolution des prix de marché, de l'accroissement de la productivité du travail et de la poursuite du processus d'agrandissement des exploitations. Ce processus interroge cependant sur ses conséquences en terme d'emploi agricole (Henrichsmeyer, Witzke 1998) et sur le fait que la consolidation du revenu des exploitations est pour l'essentiel liée à l'augmentation des aides directes correspondant à l'accroissement des surfaces.

La réforme renforce le rôle des aides directes dans la formation du revenu des exploitations agricoles (137 200 F en moyenne à horizon 2004, soit les trois quarts du résultat courant). Cette dépendance à l'égard des aides est plus importante pour les exploitations bovins-viande (133 % du résultat) que pour les exploitations ovins-caprins (116%), céréalières (104 %) et laitières (63%). La hausse des aides directes (+16 % en moyenne nationale) permet d'apporter, à court terme, une plus grande stabilité économique aux exploitations agricoles confrontées à une baisse importante des prix de marché. Mais cette évolution interroge sur la pérennité du soutien public et sur la signification économique et sociale à leur donner.

Le choix du gouvernement français de mettre en place, au cours de la prochaine campagne, un dispositif de modulation des aides directes s'inscrit dans le cadre de l'article 4 du règlement horizontal d'Agenda 2000. Cette réorientation d'une partie des soutiens publics semble être une condition à l'adaptation des exploitations aux nouvelles attentes de la société dans le domaine de la répartition des emplois sur le territoire national et dans celui de la valorisation des espaces ruraux. La modulation des aides directes constitue un des outils de promotion de la multifonctionnalité des exploitations agricoles tant dans la mise en œuvre d'une limitation du montant des paiements directs par emploi agricole, que dans la redistribution des crédits pour cofinancer des actions de développement rural (CTE). De plus, elle permet, dans la perspective des futures négociations multilatérales, de franchir une nouvelle étape dans le processus de légitimation des paiements directs à l'agriculture.

Le dispositif proposé en juillet dernier, qui concerne 31 700 exploitations agricoles, permet de prélever environ un milliard de francs soit 2,1% de l'ensemble des aides directes PAC versées à l'agriculture française. La modulation concerne des exploitations percevant en moyenne 2,8 francs d'aides directes par franc de valeur ajoutée (contre 0,5 franc d'aides directes par franc de valeur ajoutée dans les exploitations non modulées). Elle induit un intérêt décroissant pour l'agrandissement dans les grandes exploitations et incite à leur diversification d'activités. A ce titre, elle constitue aussi un appui aux politiques de contrôle des structures conduites dans les départements par les organisations agricoles et les pouvoirs publics.

Il apparaît souhaitable que les pouvoirs publics améliorent, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, les règles actuelles d'application du dispositif de modulation de façon à intégrer la prospérité des exploitations agricoles et à mieux prendre en compte l'emploi salarié. Il est également souhaitable que le principe de la modulation emporte l'adhésion d'un nombre croissant d'Etats membres pour permettre une plus grande cohésion européenne dans le débat à venir sur la pérennité des soutiens publics à l'agriculture.

Références bibliographiques

- APCA, 1999. Agenda 2000. *Chambres d'agriculture n°877-878*, mai-juin, pp 5-48.
- APCA, 1999. OMC : les enjeux de la prochaine négociation. *Chambres d'agriculture n°876*, avril, mai-juin, pp 13-36.
- Barkaoui A., Butault J. P., Rousselle J. M, 1999. Programmation mathématique positive et offre de céréales et d'oléagineux dans l'Union Européenne sous l'Agenda 2000. Séminaire INRA « Economie de la production », Grignon, 26-27 avril, 12 p.
- Blogowski A., 1999. Agenda 2000 : les conséquences de l'accord de Berlin pour l'agriculture française. Document de travail MAP-DAFE-BAEP, 15 septembre, 61 p.
- Bureau D., Bureau J. C., 1999. Agriculture et négociations commerciales. *Conseil d'Analyse Economique, La documentation française*, 147 p.
- Butault, 1999. Coûts de production, productivité et dégressivité temporelle des aides. *INRA Sciences sociales n°6*. INRA-ESR, janvier, 6 p.
- Colson F., Chatellier V., 1999. La nouvelle réforme de la PAC (Agenda 2000) : baisse modérée des revenus et accroissement des aides directes pour les producteurs français de viande bovine. *INRA Production animales n°12 (3)*, juillet, pp 171-182.
- Colson F., Chatellier V., 1999. Le compromis de Berlin (Agenda 2000) : conséquences pour l'agriculture française. Convention INRA – Région des Pays de la Loire, Nantes, 30 p.
- Conseil Européen, 1999. Conseil européen de Berlin : conclusions de la présidence. Bruxelles, mars, 26 p.
- Dechambre B., 1996. Le partage du surplus de productivité de l'agriculture. *Chambres d'Agriculture n°847*, septembre, pp 24-28.
- Henrichsmeyer W, Witzke, 1998. Overall evaluation of the Agenda 2000 for CAP reform. European Commission. Working document, pp 101-120.
- Institut de l'Elevage, 1999. Réforme de la PAC « Agenda 2000 » : premières simulations, premières analyses dans les secteurs de la viande bovine et du lait. *Dossier Economie de l'élevage*, juin, 41 p.
- Josling T., Tangermann S., 1999. Implementation of the WTO agreement on agriculture and developments for the next round of negotiations. *European Review of agricultural economics, volume 26*, august, pp 370-388.
- Marre B., 1998. La PAC en quête de nouvelles missions. *Rapport d'information n°1247 de l'Assemblée Nationale*, décembre, 285 p.
- OCDE, 1998. Politique agricole, la nécessité de poursuivre la réforme. Document pour la réunion du comité de l'agriculture au niveau des Ministres, février, Paris, 21 p.
- OCDE, 1999. Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation. Rapport de synthèse, Paris, 300 p.
- Swinbank A., 1999. CAP reform and the WTO : compatibility and developments. *European Review of agricultural economics, volume 26*, august, pp 389-407.

Annexes

Annexe 1 : Impact d'Agenda 2000 sur l'évolution des aides directes entre 1997 et 2004

- Annexe 1-1 : Répartition des aides directes selon les types de production (millions de F - en 1997)
- Annexe 1-2 : Evolution des aides directes à l'agriculture française entre 1991 et 2004 (milliards de F)
- Annexe 1-3 : Evolution des aides directes dans le secteur SCOP entre 1997 et 2004 (millions de F)
- Annexe 1-4 : Evolution des aides directes dans le secteur de l'élevage entre 1997 et 2004 (millions de F)
- Annexe 1-5 : Répartition des exploitations selon les régions et les types de production (univers 1997)
- Annexe 1-6 : Variation des aides directes et du revenu selon les régions et les types de production (1997-2004)
- Annexe 1-7 : Evolution du poids des aides directes dans le revenu selon les régions et les types (1997-2004)
- Annexe 1-8 : Montant des différents types d'aides directes 2004 selon les régions (millions de F)

Annexe 2 : Impact de la modulation des aides directes (décisions de juillet 1999)

- Annexe 2-1 : Principe de la modulation (décisions du ministre français de l'agriculture de juillet 1999)
- Annexe 2-2: Croisements entre le statut juridique et le montant d'aides PAC 2004 par exploitation
- Annexe 2-3-: Répartition des exploitations de chaque OTEX selon le taux de modulation
- Annexe 2-4 : Répartition des exploitations de chaque région selon le taux de modulation
- Annexe 2-5 : Contribution des régions et des types de production à l'économie budgétaire globale
- Annexe 2-6 : Contribution des types de production à l'économie budgétaire de chaque région
- Annexe 2-7 : Caractéristiques des exploitations modulées et non modulées selon les régions
- Annexe 2-8 : Impact de la modulation selon le statut juridique des exploitations et la présence de salariés
- Annexe 2-9 : Les 31 700 exploitations concernées par la modulation : analyse selon les déciles de pénalisation
- Annexe 2-10 : L'EBE par UTAF (2004) avant et après modulation : analyse selon les déciles de pénalisation

Annexe 1-1 : Répartition des aides directes selon les types de production (en 1997)
(en millions de francs)

	Exploitations Laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations Ovins, caprins	Exploitations Céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
<u>Aides SCOP</u>	<u>8 340</u>	<u>5 780</u>	<u>1 200</u>	<u>16 870</u>	<u>170</u>	<u>32 360</u>
- dont céréales (hors maïs)	4 330	3 470	700	10 570	140	19 260
- dont maïs fourrage	2 570	440	20	20	0	3 050
- dont oléagineux	660	1 200	300	3 470	20	5 600
- dont protéagineux	280	270	80	1 460	0	2 080
- dont jachères	500	400	100	1 350	10	2 370
<u>Aides à l'élevage</u>	<u>3 060</u>	<u>8 140</u>	<u>1 370</u>	<u>40</u>	<u>10</u>	<u>12 630</u>
- dont PMTVA	450	4 200	10	0	0	4 670
- dont PSBM	890	1 200	10	0	0	2 100
- dont PCO	80	300	800	0	0	1 180
- dont ICHN	800	840	370	0	10	2 000
- dont prime à l'herbe	550	680	185	30	10	1 450
- dont autres primes bovines	300	900	0	0	0	1 200
<u>Autres aides directes</u>	<u>700</u>	<u>730</u>	<u>150</u>	<u>560</u>	<u>780</u>	<u>2 910</u>
Aides directes totales	12 100	14 650	2 720	17 460	960	47 900

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 1-2 : Evolution des aides directes à l'agriculture française entre 1991 et 2004
(projection Agenda 2000 - en milliards de francs)

	1991	1997	2004
Aides PAC totales	4,7	41,5	49,2
- dont aides SCOP (hors maïs fourrage)	0,0	29,3	30,8
- dont aides au maïs fourrage	0,0	3,0	3,6
- dont aides animales (avec fonds de flexibilité)	4,7	9,2	14,8
Autres aides directes	7,0	6,4	6,4
- dont aides handicaps géographiques (ICHN)	1,6	2,0	2,0
- dont aides agri-environnementales	0,0	1,4	1,4
Aides directes totales	11,7	47,9	55,6

Source : RICA France / INRA Nantes

Annexe 1-3 : Evolution des aides directes dans le secteur SCOP entre 1997 et 2004
- analyse selon le type de production (en millions de francs) -

	Exploitations Laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations Ovins, caprins	Exploitations Céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
* Jachères	+240	+140	+20	+450	0	+850
* Céréales (hors maïs)	+470	+450	+90	+1 210	+10	+2 235
* Maïs fourrage	+430	+70	+10	0	0	+510
* Oléagineux	-150	-250	-60	-730	0	-1 200
* Protéagineux	-60	-40	-10	-220	0	-320
* Blé dur	0	0	0	-30	0	-30
Variation aides COP	+950	+350	+50	+680	+10	+2 040

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 1-4 : Evolution des aides directes dans le secteur de l'élevage entre 1997 et 2004

	Exploitations Laitières	Exploitations Bovins-viande	Exploitations Ovins, caprins	Exploitations Céréalières	Autres Exploitations	Ensemble
<u>PMTVA (total)</u>	<u>+250</u>	<u>+1 950</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>+2 210</u>
* Revalorisation	+120	+1 130	0	0	0	+1 255
* Complément extensif	+30	+380	0	0	0	+410
* P. abattage + F. Flexibilité	+100	+440	0	0	0	+540
<u>PSBM (total)</u>	<u>+910</u>	<u>+1 010</u>	<u>+10</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>+1 930</u>
* Revalorisation	+380	+500	+5	0	0	+880
* Complément extensif	0	+100	0	0	0	+100
* P. abattage + F. Flexibilité	+530	+410	+5	0	0	+950
<u>Autre abattage+F. flexibilité</u>	<u>+1 170</u>	<u>+410</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>+1 580</u>
* Vaches laitières	+870	0	0	0	0	+870
* Autres (veaux , génisses)	+300	+410	0	0	0	+700
Variation des aides élevage	+2 330	+3 380	+10	0	0	+5 720

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 1-5-: Répartition des exploitations agricoles selon les régions et les types de production

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations ovins-caprins	Exploitations céréalières	Autres exploitations	Ensemble
Alsace	1 110	290	660	2 240	1 730	6 020
Aquitaine	5 680	12 860	1 570	7 990	8 810	36 920
Auvergne	10 880	7 670	850	1 560	60	21 020
Basse-Normandie	14 350	1 700	160	1 150	70	17 420
Bourgogne	1 480	8 010	420	4 050	2 550	16 500
Bretagne	25 430	3 460	480	4 890	4 940	39 200
Centre	1 900	4 720	1 280	12 610	1 590	22 100
Champagne-Ardenne	3 330	1 390	260	6 810	5 280	17 060
Corse	0	770	430	0	350	1 560
Franche-Comté	6 400	440	90	380	200	7 510
Haute-Normandie	4 060	1 800	90	1 430	180	7 560
Ile-de-France	100	180	80	3 560	560	4 480
Languedoc-Roussillon	800	1 000	1 440	1 890	16 920	22 050
Limousin	1 190	9 850	690	0	70	11 800
Lorraine	5 760	2 000	50	830	30	8 680
Midi-Pyrénées	5 420	13 480	5 400	8 980	2 370	35 660
Nord-Pas-de-Calais	6 400	1 540	490	3 650	800	12 870
PACA	170	40	1 550	1 800	14 020	17 580
Pays de la Loire	17 950	10 400	320	2 860	4 460	35 990
Picardie	4 330	1 670	260	4 990	410	11 660
Poitou-Charentes	3 360	5 210	2 560	9 230	930	21 280
Rhône-Alpes	12 050	3 880	2 750	4 130	7 890	30 700
France	132 150	92 360	21 870	85 010	74 210	405 600

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 1-6-: Variation des aides directes et du revenu selon les régions et les types de production
 – Impact d'Agenda 2000 (1997-2004 en millions de F et %) -

	Aides directes		Variation de résultat entre 1997 et 2004		
	Millions F	%	Millions F	Mécanique	Avec GP technique
Alsace	90	18%	-120	-8%	-3%
Aquitaine	510	18%	-300	-4%	0%
Auvergne	600	25%	-40	-1%	3%
Basse-Normandie	500	30%	-90	-3%	2%
Bourgogne	600	18%	-380	-8%	-3%
Bretagne	820	36%	-90	-1%	5%
Centre	380	7%	-1 080	-19%	-11%
Champagne-Ardenne	280	10%	-500	-7%	-3%
Franche-Comté	170	22%	-80	-6%	-1%
Haute-Normandie	250	19%	-180	-11%	-3%
Ile-de-France	70	6%	-280	-21%	-12%
Languedoc-Roussillon	60	5%	-40	-1%	2%
Limousin	440	29%	-70	-4%	-1%
Lorraine	350	19%	-220	-9%	-3%
Midi-Pyrénées	320	7%	-560	-12%	-6%
Nord-Pas-de-Calais	280	21%	-240	-8%	-2%
PACA	0	0%	-40	-1%	3%
Pays de la Loire	1 090	28%	-390	-5%	1%
Picardie	330	13%	-500	-14%	-6%
Poitou-Charentes	280	8%	-480	-12%	-5%
Rhône-Alpes	320	16%	-160	-4%	1%
France	7 760	16%	-5 800	-7%	-1%

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 1-7-: Evolution du poids des aides directes dans le revenu selon les régions et les types
- Impact d'Agenda 2000 (1997-2004 en %) -

	Aides directes / Production		Aides directes / EBE		Aides directes / Résultat courant	
	1997	2004	1997	2004	1997	2004
Alsace	10%	12%	21%	26%	33%	42%
Aquitaine	12%	14%	26%	31%	42%	52%
Auvergne	33%	45%	56%	71%	97%	123%
Basse-Normandie	14%	19%	31%	41%	51%	67%
Bourgogne	28%	36%	49%	61%	76%	97%
Bretagne	6%	9%	16%	22%	27%	37%
Centre	32%	38%	57%	68%	94%	125%
Champagne-Ardenne	15%	17%	27%	31%	37%	44%
Franche-Comté	17%	22%	32%	41%	54%	71%
Haute-Normandie	21%	27%	44%	55%	80%	106%
Ile-de-France	27%	31%	51%	62%	83%	111%
Languedoc-Roussillon	9%	10%	20%	21%	31%	33%
Limousin	38%	56%	61%	80%	94%	127%
Lorraine	25%	32%	45%	57%	81%	106%
Midi-Pyrénées	33%	38%	61%	69%	105%	128%
Nord-Pas-de-Calais	13%	17%	30%	38%	46%	61%
PACA	6%	7%	17%	17%	29%	29%
Pays de la Loire	13%	18%	33%	43%	54%	73%
Picardie	19%	23%	39%	48%	69%	91%
Poitou-Charentes	25%	29%	50%	58%	90%	111%
Rhône-Alpes	13%	15%	28%	33%	47%	57%
France	17%	21%	36%	44%	59%	74%

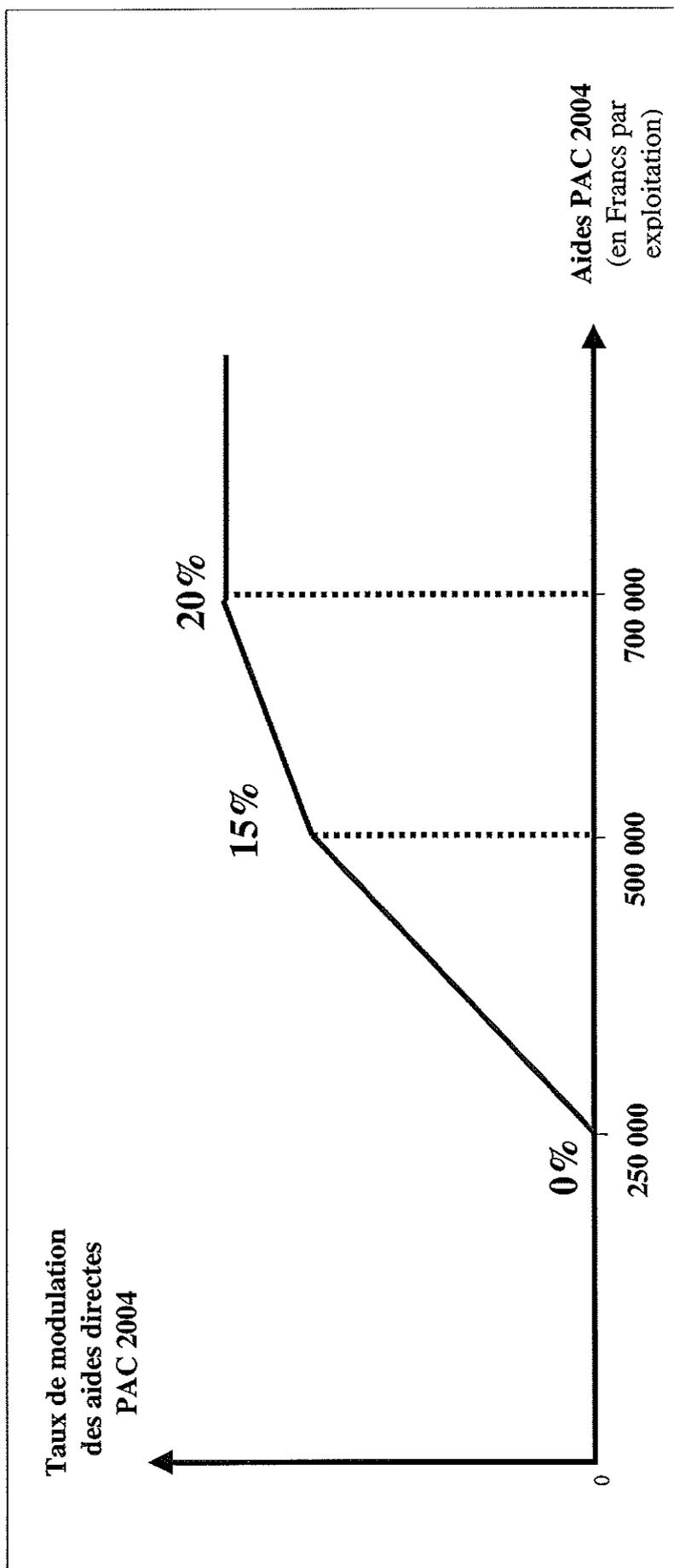
Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 1-8-: Montant des différents types d'aides directes 2004 dans les régions administratives
(millions de francs)

	Aides COP (hors maïs f)	Aides Maïs fourrage	Aides directes à l'élevage	Autres aides directes	Ensemble des aides directes 2004
Alsace	500	40	30	10	590
Aquitaine	1 940	150	1 190	160	3 450
Auvergne	620	50	2 250	60	2 980
Basse-Normandie	770	440	770	200	2 180
Bourgogne	2 040	60	1 780	120	4 010
Bretagne	1 280	710	940	180	3 110
Centre	4 790	70	650	170	5 680
Champagne-Ardenne	2 470	90	370	110	3 030
Franche-Comté	380	60	440	30	920
Haute-Normandie	1 020	160	310	80	1 560
Ile-de-France	1 180	0	10	0	1 200
Languedoc-Roussillon	440	0	410	330	1 180
Limousin	130	50	1 710	60	1 960
Lorraine	1 280	190	700	60	2 230
Midi-Pyrénées	2 810	100	1 960	270	5 140
Nord-Pas-de-Calais	1 100	210	240	80	1 630
PACA	290	0	290	220	810
Pays de la Loire	1 800	720	2 080	330	4 920
Picardie	2 350	160	240	80	2 830
Poitou-Charentes	2 640	180	870	80	3 770
Rhône-Alpes	990	110	970	260	2 330
France	30 840	3 560	18 350	2 910	55 650

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-1 : Principe de la modulation en fonction du montant d'aides directes PAC 2004
 - Décisions du Ministère de l'Agriculture (juillet 1999) -



* Clause / GAEC et EARL :

- Application du principe de transparence pour les GAEC et les associés actifs des EARL (modification des seuils)

* Clause / Emplois salariés :

- Réduction forfaitaire de 15000 francs des montants prélevés via la modulation pour chaque emploi salarié (plein temps)
- Pour les travailleurs non permanents, la réduction est proportionnelle au temps de travail
- La réduction forfaitaire n'est pas octroyée en deçà d'un seuil d'un quart de temps sur douze mois

* Clause / Statut de co-exploitant :

- Réduction forfaitaire des montants prélevés via la modulation égale à 5/12 des charges sociales (plafonnée à 15000 F)

Annexe 2-2-: Croisement entre le statut juridique et le montant d'aides PAC 2004 par exploitation

- Nombre d'exploitations agricoles (univers RICA) -

	Montant d'aides PAC par exploitation (après Agenda 2000)				Ensemble
	0 à 250 KF	250 à 500 KF	250 à 700 KF	> 700 KF	
Individuelles	295 600	26 800	2 900	700	326 000
GAEC	33 100	11 700	3 500	800	49 100
EARL	22 200	7 200	1 000	200	30 500
Ensemble	350 800	45 700	7 400	1 700	405 600

- Montant global d'aides directes PAC 2000 (en millions de francs) -

	Montant d'aides PAC par exploitation (après Agenda 2000)				Ensemble
	0 à 250 KF	250 à 500 KF	250 à 700 KF	> 700 KF	
Individuelles	22 350	9 010	1 690	690	33 700
GAEC	3 270	4 170	2 000	730	10 200
EARL	2 150	2 500	540	140	5 340
Ensemble	27 770	15 690	4 230	1 570	49 270

- Nombre d'unités de travail agricole totales (UTA) -

	Montant d'aides PAC par exploitation (après Agenda 2000)				Ensemble
	0 à 250 KF	250 à 500 KF	250 à 700 KF	> 700 KF	
Individuelles	480 300	40 800	5 800	1 900	528 800
GAEC	99 700	30 800	10 500	2 600	143 700
EARL	52 800	13 400	2 100	400	68 700
Ensemble	632 900	84 900	18 500	5 000	741 300

- Nombre d'UTA salariées -

	Montant d'aides PAC par exploitation (après Agenda 2000)				Ensemble
	0 à 250 KF	250 à 500 KF	250 à 700 KF	> 700 KF	
Individuelles	90 530	8 180	2 180	1 100	102 000
GAEC	22 300	3 760	1 790	450	28 300
EARL	17 420	2 800	660	120	21 000
Ensemble	130 250	14 740	4 620	1 680	151 300

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-3-: Répartition des exploitations de chaque OTEX selon le taux de modulation
- Analyse selon la classe de taux de modulation (en %) -

	Sans	Avec modulation					Ensemble
	Modulation	5%<	5 à 10%	10 à 15%	15 à 20%	Ensemble	Exploitations
13	66,7%	15,0%	8,2%	6,2%	4,0%	33,3%	63 530
14	89,5%	7,1%	2,3%	1,1%	0,1%	10,5%	27 800
28	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	8 810
29	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5 300
37	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	32 800
38	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	13 460
39	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	12 120
41	99,7%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	67 920
42	94,1%	3,6%	1,6%	0,6%	0,1%	5,9%	40 270
43	98,7%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	17 900
44	99,5%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%	22 650
50	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9 990
60	95,5%	2,4%	2,1%	0,0%	0,0%	4,5%	17 820
71	98,9%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	8 320
72	97,3%	1,4%	1,4%	0,0%	0,0%	2,7%	8 240
81	92,1%	4,9%	2,0%	0,7%	0,4%	7,9%	41 910
82	96,0%	2,1%	0,2%	1,7%	0,0%	4,0%	6 760
Ensemble	92,2%	4,0%	1,9%	1,2%	0,7%	7,8%	405 600

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-4-: Répartition des exploitations de chaque région selon le taux de modulation

- Analyse selon la classe de taux de modulation (en %) -

	Sans	Avec modulation					Ensemble
	Modulation	5%<	5 à 10%	10 à 15%	15 à 20%	Ensemble	Exploitations
Alsace	95,9%	1,6%	1,6%	0,6%	0,3%	4,1%	6 020
Aquitaine	97,4%	1,0%	0,8%	0,0%	0,8%	2,6%	36 920
Auvergne	96,9%	1,4%	1,0%	0,2%	0,5%	3,1%	21 020
Basse-Normandie	95,4%	3,1%	1,6%	0,0%	0,0%	4,6%	17 420
Bourgogne	74,8%	13,5%	6,6%	3,1%	2,0%	25,2%	16 500
Bretagne	99,2%	0,7%	0,1%	0,0%	0,0%	0,8%	39 200
Centre	69,6%	13,5%	5,9%	7,0%	3,9%	30,4%	22 100
Champagne-Ardenne	82,8%	10,7%	3,9%	1,9%	0,7%	17,2%	17 060
Corse	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1 560
Franche-Comté	95,0%	2,8%	0,3%	1,7%	0,2%	5,0%	7 510
Haute-Normandie	86,4%	6,1%	3,0%	3,8%	0,8%	13,6%	7 560
Ile-de-France	58,3%	18,7%	11,6%	6,3%	5,2%	41,7%	4 480
L-Roussillon	98,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	1,5%	22 050
Limousin	97,7%	2,0%	0,3%	0,0%	0,0%	2,3%	11 800
Lorraine	83,0%	7,5%	6,7%	1,3%	1,5%	17,0%	8 680
Midi-Pyrénées	94,7%	3,0%	0,4%	1,3%	0,6%	5,3%	35 660
Nord-Pas-de-Calais	97,3%	2,3%	0,3%	0,1%	0,0%	2,7%	12 870
PACA	98,6%	1,3%	0,0%	0,1%	0,0%	1,4%	17 580
Pays de la Loire	94,8%	3,5%	1,3%	0,3%	0,0%	5,2%	35 990
Picardie	79,6%	8,0%	6,7%	4,4%	1,3%	20,4%	11 660
Poitou-Charentes	88,0%	5,8%	3,8%	1,9%	0,5%	12,0%	21 280
Rhône-Alpes	99,1%	0,6%	0,3%	0,0%	0,0%	0,9%	30 700
France	92,2%	4,0%	1,9%	1,2%	0,7%	7,8%	405 600

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-5-: Contribution des régions et des types de production à l'économie budgétaire
 – En % de l'ensemble (1,03 milliards de francs) –

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations ovins-caprins	Exploitations céréalières	Ensemble
Alsace	0,0%	0,2%	0,0%	0,7%	0,9%
Aquitaine	0,0%	0,9%	0,0%	5,1%	6,0%
Auvergne	0,0%	1,1%	0,0%	1,5%	2,5%
Basse-Normandie	0,3%	0,9%	0,0%	0,4%	1,5%
Bourgogne	0,0%	5,9%	0,1%	7,0%	13,0%
Bretagne	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,3%
Centre	0,1%	5,3%	0,8%	19,2%	25,5%
Champagne-Ardenne	0,7%	1,3%	0,1%	4,8%	6,9%
Corse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Franche-Comté	0,0%	0,6%	0,0%	0,4%	1,0%
Haute-Normandie	0,2%	1,7%	0,0%	1,6%	3,5%
Ile-de-France	0,0%	0,1%	0,0%	6,1%	6,2%
Languedoc-Roussillon	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	1,6%
Limousin	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,2%
Lorraine	0,2%	2,8%	0,0%	2,1%	5,0%
Midi-Pyrénées	0,0%	0,7%	0,6%	5,5%	6,8%
Nord-Pas-de-Calais	0,0%	0,2%	0,0%	0,3%	0,5%
PACA	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%	0,4%
Pays de la Loire	0,2%	2,0%	0,1%	0,8%	3,0%
Picardie	1,0%	2,1%	0,1%	4,6%	7,7%
Poitou-Charentes	0,3%	1,5%	0,6%	4,7%	7,1%
Rhône-Alpes	0,0%	0,1%	0,0%	0,3%	0,4%
France	3,0%	27,7%	2,4%	66,8%	100,0%

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-6-: Contribution des types de production à l'économie budgétaire de chaque région
 – En % par ligne (ensemble = 1,03 milliards de francs) -

	Exploitations laitières	Exploitations bovins-viande	Exploitations ovins-caprins	Exploitations céréalières	Ensemble
Alsace	0,0%	22,3%	0,0%	77,7%	100,0%
Aquitaine	0,0%	15,1%	0,0%	84,9%	100,0%
Auvergne	0,0%	42,4%	0,0%	57,6%	100,0%
Basse-Normandie	19,9%	56,8%	0,0%	23,3%	100,0%
Bourgogne	0,0%	45,8%	0,4%	53,7%	100,0%
Bretagne	17,1%	82,9%	0,0%	0,0%	100,0%
Centre	0,5%	20,9%	3,2%	75,3%	100,0%
Champagne-Ardenne	10,0%	18,3%	2,1%	69,7%	100,0%
Corse	ns	ns	ns	ns	ns
Franche-Comté	0,6%	60,4%	1,7%	37,4%	100,0%
Haute-Normandie	6,5%	48,7%	0,0%	44,7%	100,0%
Ile-de-France	0,0%	1,6%	0,4%	98,1%	100,0%
Languedoc-Roussillon	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Limousin	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Lorraine	3,5%	54,8%	0,4%	41,3%	100,0%
Midi-Pyrénées	0,0%	10,3%	8,2%	81,5%	100,0%
Nord-Pas-de-Calais	0,0%	38,0%	2,3%	59,8%	100,0%
PACA	0,0%	0,0%	13,5%	86,5%	100,0%
Pays de la Loire	5,1%	65,9%	2,7%	26,3%	100,0%
Picardie	12,3%	27,5%	0,7%	59,4%	100,0%
Poitou-Charentes	4,8%	21,0%	8,1%	66,1%	100,0%
Rhône-Alpes	0,0%	17,3%	3,1%	79,6%	100,0%
France	3,0%	27,7%	2,4%	66,8%	100,0%

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-7 : Caractéristiques des exploitations modulées et non modulées selon les régions administratives
- Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

	Bourgogne		Centre		Ch-Ardenne		Ht Normandie		Ile de France		Lorraine		Midi-Pyrénées		Pays de Loire		Picardie		P-charentes	
	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec	Sans	Avec
Nombre d'exploitations agricoles	12 300	4 200	15 400	6 700	14 100	2 900	6 500	1 000	2 600	1 900	7 200	1 500	33 800	1 900	34 100	1 900	9 300	2 400	18 700	2 600
Unité de travail agricole	1.84	1.49	1.73	1.67	1.97	1.36	1.78	1.81	2.20	1.40	1.91	1.80	1.71	1.64	1.89	1.74	2.01	1.78	1.72	1.51
- dont UTA salariés	0.38	0.24	0.38	0.40	0.70	0.18	0.28	0.66	0.99	0.31	0.12	0.20	0.20	0.36	0.37	0.32	0.44	0.46	0.27	0.19
Marge brute standard (en francs)	428 700	649 700	419 000	788 500	620 300	788 500	446 200	849 000	531 200	818 900	453 800	737 900	250 300	707 500	376 300	692 000	613 500	1023800	387 900	683 500
Superficie agricole utile (en ha)	79	185	77	178	68	170	77	166	71	158	117	193	53	164	56	126	90	175	68	155
- dont SCOP (en ha)	31	118	53	160	39	135	36	129	60	149	47	150	24	144	18	84	56	137	38	139
Production agricole (en francs - 2004)	675 500	687 800	584 100	872 300	1064 300	949 000	737 300	994 800	859 500	863 500	770 800	926 200	365 400	652 700	748 200	1056 600	1017 200	1233 600	584 200	746 700
Valeur ajoutée brute	247 800	59 900	178 900	166 700	528 300	252 900	217 800	213 700	317 900	208 200	216 100	193 500	92 000	-17 600	233 600	171 600	330 200	311 000	184 400	81 000
Aides directes totales	172 200	451 900	175 500	444 400	131 800	399 000	168 200	447 600	168 400	405 000	213 700	471 500	127 500	444 100	123 000	388 500	193 700	434 000	144 800	415 800
- dont aides directes PAC	152 900	428 200	164 700	437 500	124 700	390 800	159 500	424 200	167 700	403 900	198 000	459 600	101 900	432 800	112 000	363 400	188 500	420 900	135 200	412 000
Excédent brut d'exploitation	367 700	487 500	301 800	546 000	556 000	621 400	339 800	578 700	346 400	552 400	418 600	637 100	197 900	383 500	305 800	505 700	462 000	666 000	285 600	457 100
Résultat courant	244 300	266 400	173 800	277 700	411 200	359 000	186 800	237 600	199 600	299 400	222 500	349 200	111 000	149 400	182 900	276 800	250 200	335 600	152 900	208 900
Valeur ajoutée brute / Production (% - 2004)	37%	9%	31%	19%	50%	27%	30%	21%	37%	24%	28%	21%	25%	-3%	31%	16%	32%	25%	32%	11%
Aides directes totales / Résultat (% - 2004)	70%	170%	101%	160%	32%	111%	90%	188%	84%	135%	96%	135%	115%	297%	67%	140%	77%	129%	95%	199%
EBE / UTAF (en F - 2004)	251 900	390 000	223 600	429 900	437 800	526 600	226 500	503 200	286 300	506 800	233 800	398 200	131 000	299 600	201 200	356 100	294 300	504 500	196 900	346 300
Impact réel de la modulation (*)	0	-32 100	0	-39 100	0	-24 400	0	-35 300	0	-34 100	0	-35 100	0	-36 900	0	-16 300	0	-33 300	0	-28 700
Taux de modulation réel (en %)	0,0%	-7,5%	0,0%	-8,9%	0,0%	-6,2%	0,0%	-8,3%	0,0%	-8,4%	0,0%	-7,6%	0,0%	-8,5%	0,0%	-4,5%	0,0%	-7,9%	0,0%	-7,0%
Variation de l'EBE (en %)	0,0%	-6,6%	0,0%	-7,2%	0,0%	-3,9%	0,0%	-6,1%	0,0%	-6,2%	0,0%	-5,5%	0,0%	-9,6%	0,0%	-3,2%	0,0%	-5,0%	0,0%	-6,3%
Aides directes PAC après modulation (en F)	152 900	396 100	164 700	398 400	124 700	366 500	159 500	388 800	167 700	369 700	198 000	424 500	101 900	395 900	112 000	347 100	188 500	387 500	135 200	383 300
Résultat courant après modulation (en F)	244 300	234 400	173 800	238 600	411 200	334 600	186 800	202 300	199 600	265 200	222 500	314 100	111 000	112 500	182 900	260 500	250 200	302 300	152 900	180 200

(*) Seules les régions comportant un nombre significatif d'exploitations modulées sont présentées dans ce tableau de caractérisation

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-8 : Impact de la modulation selon le statut juridique des exploitations et la présence de salariés
 - Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

	Exploitations individuelles						Exploitations En GAEC			Exploitations En EARL		
	Sans salariés			Avec salariés			Sans	Avec	Ensemble	Sans	Avec	Ensemble
	Sans	Avec	Ensemble	Sans	Avec	Ensemble	Sans	Avec	Ensemble	Sans	Avec	Ensemble
Nombre d'exploitations agricoles	215 600	13 100	228 600	87 000	10 400	97 400	46 800	2 300	49 100	24 600	5 900	30 500
Unité de travail agricole	1,32	1,14	1,31	2,40	1,92	2,35	2,95	2,58	2,93	2,38	1,71	2,25
- dont UTA salariées	0,00	0,00	0,00	1,09	0,73	1,05	0,59	0,27	0,58	0,77	0,36	0,69
Marge brute standard (en francs)	237 000	603 700	257 900	460 800	839 900	501 300	629 200	1 246 700	658 100	534 300	785 100	583 000
Superficie agricole utile (en ha)	50	137	55	42	183	57	99	278	107	68	165	87
- dont SCOP (en ha)	17	110	23	16	143	30	42	228	51	31	127	49
Production agricole (en francs - 2004)	370 900	660 900	387 500	880 000	984 000	891 100	1 225 600	1 425 800	1 235 000	1 076 000	940 000	1 049 600
Valeur ajoutée brute	102 300	99 400	102 100	415 500	189 800	391 400	422 900	281 500	416 300	392 300	161 800	347 600
Aides directes totales	102 400	359 900	117 100	77 900	472 700	120 100	207 200	712 200	230 800	136 900	421 500	192 200
- dont aides directes PAC	87 400	351 100	102 400	63 600	460 000	106 000	183 600	696 600	207 600	120 300	401 900	175 000
Excédent brut d'exploitation	199 900	451 000	214 300	358 300	557 900	379 600	552 900	950 300	571 500	431 000	531 400	450 500
Résultat courant	122 500	248 200	129 700	218 700	263 200	223 500	329 600	530 700	339 000	243 600	265 000	247 800
Valeur ajoutée brute / Production (% - 2004)	28%	15%	26%	47%	19%	44%	35%	20%	34%	36%	17%	33%
Aides directes totales / Résultat (% - 2004)	84%	145%	90%	36%	180%	54%	63%	134%	68%	56%	159%	78%
EBE / UTAF (en F - 2004)	151 400	395 600	163 600	273 500	468 900	292 000	234 300	411 400	243 200	267 700	393 700	288 800
Impact réel de la modulation (*)	0	-22 700	-1 300	0	-43 300	-4 600	0	-39 100	-1 800	0	-32 400	-6 300
Taux de modulation réel (en %)	0,0%	-6,5%	-1,3%	0,0%	-9,4%	-4,4%	0,0%	-5,6%	-0,9%	0,0%	-8,1%	-3,6%
Variation de l'EBE (en %)	0,0%	-5,0%	-0,6%	0,0%	-7,8%	-1,2%	0,0%	-4,1%	-0,3%	0,0%	-6,1%	-1,4%
Aides directes PAC après modulation (en F)	87 400	328 400	101 100	63 600	416 600	101 300	183 600	657 500	205 800	120 300	369 500	168 700
Résultat courant après modulation (en F)	122 500	225 500	128 400	218 700	219 900	218 800	329 600	491 600	337 200	243 600	232 700	241 500

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-9 : Les 31 700 exploitations concernées par le dispositif de modulation : analyse selon les déciles de variation de revenu
 - Analyse des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

	Déciles de variation de revenu suite à l'application du scénario de modulation										Ensemble	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Nombre d'exploitations agricoles	3 170	3 170	3 170	3 170	3 170	3 170	3 170	3 170	3 170	3 170	3 170	31 700
Unité de travail agricole	1,40	1,37	1,35	1,50	1,64	1,59	1,73	1,61	1,76	2,15	2,15	1,61
- dont UTA salariées	0,15	0,16	0,17	0,25	0,25	0,27	0,38	0,38	0,49	0,80	0,80	0,33
Marge brute standard (en francs)	534 700	609 200	672 500	606 400	750 100	744 700	804 600	774 600	904 300	1 219 500	1 219 500	761 800
Superficie agricole utile (en ha)	124	124	136	142	154	156	179	176	209	274	274	168
- dont SCOP (en ha)	80	99	95	98	122	123	146	141	179	245	245	133
Production agricole (en francs - 2004)	636 100	664 100	770 100	739 800	868 000	889 400	912 500	864 200	1 023 700	1 380 600	1 380 600	874 600
Valeur ajoutée brute	110 300	119 800	147 800	124 700	155 100	166 700	180 100	137 600	181 300	216 500	216 500	154 000
Aides directes totales	316 700	307 100	338 300	370 500	392 900	409 900	453 500	470 300	530 500	751 000	751 000	434 000
- dont aides directes PAC	300 700	299 500	325 000	352 300	376 500	398 800	443 400	458 300	518 000	742 700	742 700	421 400
Excédent brut d'exploitation	408 100	397 000	452 200	464 000	506 000	535 000	579 600	550 900	633 600	848 100	848 100	537 400
Résultat courant	238 000	216 600	252 600	252 600	246 100	299 900	292 600	312 700	281 000	375 900	375 900	276 800
Valeur ajoutée brute / Production (% - 2004)	17%	18%	19%	16%	18%	19%	20%	16%	18%	16%	16%	18%
Aides directes totales / Résultat (% - 2004)	133%	142%	134%	169%	160%	137%	155%	150%	189%	200%	200%	157%
EBE / UTAF (en F - 2004)	326 500	328 100	383 300	387 500	364 000	405 300	429 300	447 900	498 900	628 200	628 200	419 800
Impact réel de la modulation (*)	-1 200	-4 100	-7 300	-10 800	-15 000	-22 000	-32 200	-44 800	-66 200	-121 600	-121 600	-32 500
Taux de modulation réel (en %)	-0,4%	-1,4%	-2,2%	-17,4%	-4,0%	-5,5%	-7,3%	-9,8%	-12,8%	-16,4%	-16,4%	-7,7%
Variation de l'EBE (en %)	-0,3%	-1,0%	-1,6%	-12,0%	-3,0%	-4,1%	-5,6%	-8,1%	-10,4%	-14,3%	-14,3%	-6,0%
Aides directes PAC après modulation (en F)	299 500	295 400	317 700	341 500	361 500	376 800	411 100	413 500	451 800	621 100	621 100	388 900
Résultat courant après modulation (en F)	236 700	212 500	245 300	241 800	231 200	277 900	260 300	267 900	214 800	254 300	254 300	244 300

Source : RICA France 1997 / INRA Nantes

Annexe 2-10 : L'EBE par UTAF (2004) avant et après modulation : analyse selon les déciles de pénalisation
 - Analyses des décisions du Ministre de l'agriculture (juillet 1999) -

